

RÉSULTATS

Attijariwafa **bank**
au 30 juin 2024

Communication financière

2024

Information Financière et Relations Investisseurs : Oumaima Baqa
e-mail : o.baqa@attijariwafa.com
ir.attijariwafabank.com



التجاري وفا بنك
Attijariwafa bank

Croire en vous

Attijariwafa bank

SA au capital de 2 151 408 390 DH- Siège social : 2, boulevard Moulay Youssef, 20000 Casablanca, Maroc
Téléphone +212 (0)5 22 22 41 69 ou +212 (0)5 55 29 88 88 - RC 333 - IF 01085221

www.attijariwafabank.com

Soutien et accompagnement des communautés et des clients dans les pays de présence et progression significative du financement de l'économie réelle et de l'inclusion financière

Le Conseil d'Administration d'Attijariwafa bank s'est réuni le 23 septembre 2024, sous la présidence de M. Mohamed El Kettani pour examiner l'activité et arrêter les comptes au 30 juin 2024

- Total bilan consolidé
- Fonds propres consolidés
- Produit net bancaire
- Résultat brut d'exploitation
- Résultat net consolidé
- Résultat net part du Groupe

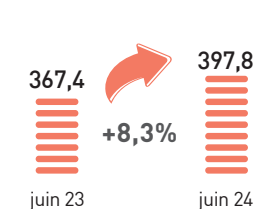
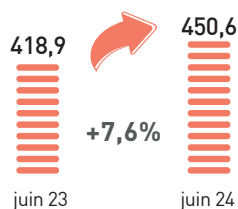
692,5	milliards de dirhams	+7,3%
66,9	milliards de dirhams	+7,8%
17,0	milliards de dirhams	+16,6%
11,0	milliards de dirhams	+22,9%
5,8	milliards de dirhams	+32,3%
4,9	milliards de dirhams	+35,7%

1^{er} Collecteur de l'épargne

1^{er} Financier de l'économie

Épargne totale collectée (MAD Mrds)

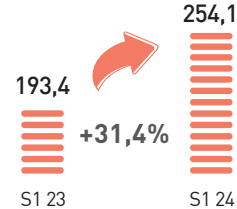
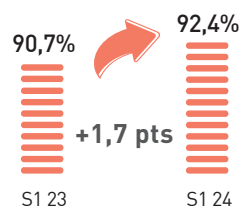
Crédits totaux distribués (MAD Mrds)



1^{er} acteur de la banque digitale et des paiements électroniques au Maroc

Part de la banque digitale dans les transactions*

Nombre de connexions sur les plateformes digitales (en millions de connexions)



(* L'ensemble des opérations disponibles sur les différents canaux digitaux, ex : virements unitaires, mises à disposition, paiement de factures...)

Attijariwafa bank publie ses résultats semestriels dans un contexte régional et international toujours difficile et incertain, caractérisé par la recrudescence des tensions et des crises géopolitiques, économiques et environnementales, l'accélération des transitions sociétales et des mutations technologiques.

SOUTIEN AUX TPME, À L'ENTREPRENARIAT ET À L'INCLUSION FINANCIÈRE

Dans ce contexte, le groupe Attijariwafa bank a renforcé son engagement et la mobilisation de ses moyens humains et financiers afin de soutenir et accompagner les TPME, les porteurs de projet et les ménages et favoriser l'inclusion financière :

- Accompagnement des Très Petites Entreprises à travers 193 000 crédits distribués sur les 5 dernières années (dont 17 000 crédits distribués au titre du premier semestre 2024), 104 000 TPE formées, 550 000 TPE accompagnées, 137 080 auto-entrepreneurs pris en charge (54% de part de marché¹), enrichissement de l'offre de valeur à travers des offres dédiées et adaptées à l'entrepreneuriat féminin « Ilayki Invest » et à l'artisanat ;
- Poursuite du déploiement du programme « Dar Al Moukawil » : ouverture d'un centre à Tetouan portant leur nombre à 22 et progression de la plateforme digitale avec 3,2 millions de sessions et 30,5 millions de vues à fin juin 2024 (+29% de vues par rapport à 2023) ;
- Lancement de l'initiative « Al Hirafi » au profit des TPE dans le secteur artisanal et de l'offre « Nassiha » facilitant l'accès des entrepreneurs aux informations juridiques, fiscales et sociales ;
- Lancement d'« Attijari CapAccess », un dispositif d'accompagnement personnalisé dont l'objectif est de faciliter le financement des projets d'investissement des entreprises marocaines, en partenariat avec le Fonds Mohammed VI pour l'investissement et Tamwilcom.

FINANCEMENT DE L'ÉCONOMIE RÉELLE ET ACCOMPAGNEMENT DES CLIENTS ET DES COMMUNAUTÉS

Attijariwafa bank a confirmé son positionnement d'acteur majeur dans la collecte de l'épargne et le financement de l'économie réelle. Ce soutien s'est traduit par :

- Production de 70,3 milliards de dirhams sur les cinq dernières années de crédits aux ménages, contribuant à financer la consommation et l'accès au logement ;
- Production sur les 5 dernières années de 81 milliards de dirhams de crédits aux TPME, principales locomotives nationales de la croissance économique et de la création d'emploi (dont 13,0 milliards de dirhams de crédits Damane ayant permis à 51 605 entreprises marocaines de relancer leur activité après la pandémie, préservant ainsi le tissu économique et l'emploi) ;
- Financement de l'investissement à travers la hausse des crédits à l'équipement de +25% à 81,4 milliards de dirhams à fin juin 2024 (part de marché de 33% vs 30% la même période l'année dernière) ;
- Progression des crédits aux entreprises de +12,3% à 208,4 milliards de dirhams fin juin 2024 ;
- Financement de l'Etat en tant que premier intervenant en valeurs du Trésor avec une part de marché de 25% au premier semestre 2024 ;

- De manière générale, forte progression des crédits à l'économie au Maroc de +9% (+23,5 milliards de dirhams à 277,8 milliards de dirhams à fin juin 2024) et consolidation des parts de marché relatives aux crédits à l'économie passant de 25,9% juin 2023 à 27,1% en juin 2024 (soit +1,2 point) ;
- Croissance des financements des économies de présence des filiales de la Banque de Détail à l'International de +15,4%² ;
- Concernant la collecte de l'épargne, croissance soutenue des dépôts de la banque au Maroc de +9,3% à 313,3 milliards de dirhams (part de marché +1 point³) ;
- Bancarisation des ménages les plus vulnérables et facilitation de l'accès aux services financiers pour tous les citoyens (épargne, assurance, paiements...) : 170 000 nouveaux comptes Hissab Bikhir au premier semestre 2024 et plus de 470 000 bénéficiaires des aides sociales servies grâce à la plateforme Hissab Bikhir Tadamon ;
- Distribution via le réseau Wafacash des aides directes de l'Etat dans le cadre du programme d'urgence de réhabilitation et d'aide à la reconstruction des logements détruits suite au séisme .

UN ACTEUR MAJEUR DANS LA PROMOTION DES ECHANGES INTRA-AFRICAIN

Le Forum International Afrique Développement 2024 (FIAD 2024), organisé par Attijariwafa bank et son Club Afrique Développement, s'est tenu les 27 et 28 juin 2024 à Casablanca. Placé sous le thème « Ici, on investit », l'événement a eu pour objectif de stimuler les investissements et le commerce intra-africains, tout en renforçant la coopération entre les acteurs économiques du continent.

Le forum a accueilli environ 2 200 entreprises participantes venues de 30 pays africains et partenaires. Parmi les moments forts de cette édition, environ 6 000 rencontres BtoB ont été organisées, facilitant la création de partenariats, le développement régional des entreprises africaines, et la concrétisation de projets commerciaux dans divers secteurs comme l'agriculture, les énergies renouvelables, l'industrie, et les infrastructures.

Un espace spécifique, appelé le « Marché de l'Investissement », a mis en avant les opportunités économiques de 11 pays africains, tels que le Maroc, la Côte d'Ivoire, le Bénin et le Sénégal, offrant une plateforme aux investisseurs pour explorer les possibilités d'affaires et de développement sur le continent.

Les participants et intervenants ont mis l'accent sur les défis à relever pour assurer une croissance durable et inclusive et des créations d'emplois pour la jeunesse africaine grâce à l'accélération de la transition énergétique, de l'industrialisation, et de développement des échanges intra-africains notamment à travers l'essor de la Zone de Libre-Échange Continentale Africaine (ZLECAf).

ACTIVITÉ EN PROGRESSION EN DÉPIT DU CONTEXTE ÉCONOMIQUE DÉFAVORABLE

Le produit net bancaire consolidé s'élève à 17,0 milliards de dirhams, en amélioration de 16,6% par rapport au premier semestre 2023 (+19,5% à cours de change constants). Cette

progression a été induite par la dynamique commerciale favorable, décrite ci-dessus, en termes de collecte de l'épargne et de financement de l'économie au Maroc et dans le reste des pays de présence ainsi que par une forte croissance des revenus des activités de marché.

Le résultat brut d'exploitation augmente de 22,9% pour s'établir à 11,0 milliards de dirhams et ce grâce à un contrôle rigoureux des coûts (amélioration du coefficient d'exploitation de 3,3 points entre S1 2023 et S1 2024 et 11,3 points entre S1 2019 et S1 2024).

Le résultat net consolidé s'élève à 5,8 milliards de dirhams contre 4,4 milliards de dirhams à fin juin 2023, soit une hausse de +32,3%. Pour sa part, le résultat net part du groupe ressort à 4,9 milliards de dirhams, contre 3,6 milliards de dirhams la même période l'année précédente, en croissance de +35,7%.

ACCÉLÉRATION DE LA TRANSFORMATION ESG

Le premier semestre 2024 a également été caractérisé par la mise à jour de la politique ESG et soutenabilité du groupe et le rehaussement des ambitions associées, en cohérence avec les orientations de son actionnaire de référence Al Mada et les engagements environnementaux et climatiques du Royaume du Maroc. Cette politique, visant à contribuer à relever les défis majeurs en matière environnementale, sociale et sociétale, s'articule autour des principaux axes suivants :

- Participation massive au financement de la transition écologique dans les pays de présence ;
- Accompagnement des entreprises africaines dans leur transformation verte ;
- Réduction significative des émissions de gaz à effet de serre et préservation de l'eau dans les entités du groupe ;
- Accélération des programmes d'inclusion financière et des initiatives citoyennes à fort impact sur les communautés dans les pays de présence du groupe.

RENFORCEMENT DES FONDS PROPRES, DE LA SOLIDITÉ FINANCIÈRE ET FINANCEMENT DE LA CROISSANCE

Au titre du premier semestre 2024, Attijariwafa bank affiche un bilan solide, des ratios de solvabilité en amélioration notable et une rentabilité aux meilleurs standards. Le RoaA³ s'établit à 1,71% à fin juin 2024 contre 1,37% en juin 2023 et le RoaTE⁴ s'élève à 22,8% à fin juin 2024 contre 18,5%.

Au titre du premier semestre 2024, Attijariwafa bank a clôturé avec succès une émission d'emprunt obligatoire subordonnée d'un montant de 1 milliard de dirhams. Cette opération a permis à Attijariwafa bank de renforcer sa solidité financière avec des impacts de 33 et 20 points de base sur les ratios de solvabilité sur base sociale et consolidée respectivement et d'accroître ses capacités à financer l'économie préparant les échéances à venir au Maroc et dans le reste des pays de présence (organisation de la coupe du monde, financement de la transition vers une économie verte, financement des programmes de gestion du stress hydrique, financement des entreprises et des ménages dans les pays de présence...).

(1) Part de marché hors Poste Maroc
(2) Entre 30 juin 2023 et 30 juin 2024 à cours de change constants
(3) Entre 30 juin 2023 et 30 juin 2024
(4) Résultat net / Bilan moyen
(5) RNP / Moyenne des Fonds Propres Part du Groupe Tangible

1- NORMES ET PRINCIPES COMPTABLES

1.1 Contexte

Les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards -IFRS-) ont été appliquées aux comptes consolidés du groupe Attijariwafa bank à compter du 1^{er} semestre 2007 avec bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2006.

Dans les comptes consolidés présentés au 30 juin 2024, le groupe Attijariwafa bank a appliqué les normes et principes de l'International Accounting Standards Board (IASB) dont l'application est obligatoire.

1.2 Normes comptables appliquées

1.2.1 Principe de consolidation :

Norme :

Le périmètre de consolidation est déterminé sur la base de la nature du contrôle exercé (un contrôle exclusif, un contrôle conjoint ou une influence notable) sur les différentes entités étrangères et nationales dont le Groupe détient des participations directes ou indirectes.

De même, le Groupe consolide les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour réaliser un objectif limité et bien défini « entités ad hoc » contrôlées par l'établissement de crédit assujéti, et ce même en l'absence d'un lien capitalistique entre eux.

La nature du contrôle détermine la méthode de consolidation à savoir : Intégration globale pour les entités contrôlées exclusivement selon la norme IFRS 10 « Etats financiers consolidés » et la mise en équivalence pour les entreprises associées et les coentreprises selon les normes IFRS 11 « Partenariats » et IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises ».

Options retenues par Attijariwafa bank :

Le groupe Attijariwafa bank intègre dans son périmètre de consolidation les entités dont :

- Il détient, directement ou indirectement, au moins 20% de ses droits de vote existants et potentiels ;
- Les chiffres consolidés remplissent une des limites suivantes :
 - Le total bilan de la filiale est supérieur à 0,5% du total bilan consolidé ;
 - La situation nette de la filiale est supérieure à 0,5% de la situation nette consolidée ;
 - Le chiffre d'affaires ou produits bancaires de la filiale sont supérieurs à 0,5% des produits bancaires consolidés.

Les OPCVM dédiés sont consolidés conformément à IFRS 10 qui explicite la consolidation des entités ad hoc et plus particulièrement les fonds sous contrôle exclusif.

Enfin, sont exclues du périmètre de consolidation, les entités contrôlées ou sous influence notable dont les titres sont détenus en vue d'une cession à brève échéance.

1.2.2 Immobilisations corporelles :

Norme :

Pour l'évaluation d'une immobilisation corporelle, une entité doit choisir une des méthodes suivantes : le modèle du coût ou le modèle de la réévaluation.

Le modèle du coût

Le coût correspond au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeurs.

Le modèle de la réévaluation

Après sa comptabilisation en tant qu'actif, une immobilisation corporelle dont la juste valeur peut être évaluée de manière fiable doit être comptabilisée à son montant réévalué. Il s'agit de sa juste valeur à la date de réévaluation diminuée du cumul des amortissements et des pertes de valeur ultérieures.

L'approche par composants correspond à la décomposition d'une immobilisation corporelle selon ses composants (constituants) les plus significatifs. Ils doivent être comptabilisés séparément et amortis de façon systématique sur la base de leurs durées d'utilité propres, de manière à refléter le rythme de consommation des avantages économiques y afférents.

La durée d'utilité représente la durée d'amortissement des immobilisations en normes IFRS. La base amortissable d'un actif correspond au coût de l'actif (ou montant réévalué) diminué de sa valeur résiduelle.

La valeur résiduelle est le prix actuel de l'actif en tenant compte de l'âge et de l'état prévisible de l'immobilisation à la fin de sa durée d'utilité.

Les coûts d'emprunt

La norme IAS 23 « Coûts d'emprunt » ne permet pas de comptabiliser immédiatement en charges les coûts d'emprunt qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif éligible. L'ensemble de ces coûts d'emprunt doit être incorporé dans le coût de l'actif. Les autres coûts d'emprunts doivent être comptabilisés en charges.

Options retenues par Attijariwafa bank :

- La norme Groupe est de retenir le modèle du coût. Toutefois, l'option de juste valeur pourrait être utilisée sans justification de ce choix avec comme contre-partie un compte de capitaux propres.
- Attijariwafa bank a décidé de ne pas multiplier les plans d'amortissement et d'avoir un plan d'amortissement identique par type d'immobilisation dans les comptes consolidés en normes IFRS.
- Au niveau de l'approche par composants, le Groupe a décidé de ne pas isoler des composants dont la valeur brute est inférieure à 1 000 KMAD.
- Le coût historique d'origine est décomposé selon la répartition du coût à neuf en fonction des données techniques.

Valeur résiduelle :

La valeur résiduelle des composants autres que le terrain est supposée nulle. En effet, la valeur résiduelle est logée au niveau de la composante pérenne du bien qui n'est autre que le terrain (qui par sa nature n'est pas amortissable).

1.2.3 Immeubles de placement :

Norme :

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou bien profiter des deux.

Un immeuble de placement génère des flux de trésorerie largement indépendants des autres actifs détenus par l'entreprise, contrairement à la production ou la fourniture de biens ou de services constituant l'objet principal de l'utilisation d'un bien immobilier occupé par son propriétaire.

Une entité a le choix entre :

Le modèle de la juste valeur : si l'entité opte pour ce traitement, il doit être applicable à l'ensemble des immeubles de placement ;

Le modèle du coût

Dans les deux cas, une estimation de la juste valeur des immeubles de placement reste obligatoire, pour la comptabilisation au bilan ou la présentation en annexes.

Seul le passage du modèle du coût au modèle de la juste valeur est possible.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Les immeubles de placement sont représentés par l'ensemble des immeubles hors exploitation hormis les immeubles destinés au personnel et les immeubles destinés à être vendus dans un délai d'un an.

La norme Groupe est aussi de retenir tous les immeubles d'exploitation loués à des sociétés hors Groupe.

Pour la valorisation des immeubles de placement, l'option retenue par Attijariwafa bank est le coût historique corrigé selon l'approche par composants.

1.2.4 Immobilisations incorporelles :

Norme :

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire identifiable sans substance physique. Un actif incorporel satisfait au critère d'identifiabilité lorsqu'il :

- est séparable, c'est-à-dire qu'il peut être séparé de l'entité et être vendu, transféré, concédé par licence, loué ou échangé, soit de façon individuelle, soit dans le cadre d'un contrat, avec un actif ou un passif lié ; ou
- résulte de droits contractuels ou d'autres droits légaux, que ces droits soient ou non cessibles ou séparables de l'entité ou d'autres droits et obligations.

Deux méthodes d'évaluation sont possibles :

- Le modèle du coût ;
- Le modèle de la réévaluation. Ce traitement est applicable si le marché est actif.

L'amortissement d'une immobilisation incorporelle dépend de sa durée d'utilité. Une immobilisation incorporelle à durée d'utilité indéterminée n'est pas amortie et est soumise à un test de dépréciation au minimum à chaque clôture annuelle. Par contre, une immobilisation incorporelle à durée d'utilité déterminée est amortie sur cette durée.

Une immobilisation incorporelle produite en interne est comptabilisée si elle est classée, dès la phase de recherche et développement, en tant qu'immobilisation.

Options retenues par Attijariwafa bank :

La norme Groupe consiste à ne pas multiplier les plans d'amortissement et d'avoir un plan d'amortissement identique dans les comptes consolidés IAS/IFRS.

Les frais d'acquisition non encore amortis en tant que charges à répartir au 01/01/06 ont été retraités en contrepartie des capitaux propres.

Droits au bail :

Les droits au bail comptabilisés en comptes sociaux ne sont pas amortis. En comptes consolidés, ils font l'objet d'un plan d'amortissement selon leur durée d'utilité.

Fonds de commerce :

Les fonds de commerce comptabilisés au niveau des comptes sociaux des différentes entités consolidées ont fait l'objet de revue pour valider le mode de leur comptabilisation dans le cadre des normes IAS/IFRS.

Logiciels :

Les durées de vie des logiciels utilisés sont différenciées selon la nature des logiciels concernés (logiciels d'exploitation ou logiciels de bureautique).

Valorisation des logiciels développés en interne :

La direction des Systèmes d'Information Groupe fournit les éléments nécessaires à la valorisation des logiciels développés en interne. Dans le cas où la valorisation n'est pas fiable, aucune immobilisation n'est à enregistrer.

Les droits de mutation, honoraires commissions et frais d'actes : sont selon leur valeur enregistrés en charges ou intégrés au coût d'acquisition.

Le suivi de plans d'amortissement distincts entre les comptes sociaux et les comptes IFRS est effectué dès lors que l'écart est supérieur à 1000 KMAD.

1.2.5 Goodwill :

Norme :

Coût d'un regroupement d'entreprises :

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés conformément à la méthode de l'acquisition selon laquelle le coût d'acquisition correspond à la contrepartie transférée pour obtenir le contrôle.

L'acquéreur doit évaluer le coût d'acquisition comme :

- le total des justes valeurs, à la date d'échange, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur, en échange du contrôle de l'entreprise acquise ;
- les autres coûts directement attribuables éventuellement au regroupement d'entreprises sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils ont été encourus.

La date de l'acquisition est la date à laquelle l'acquéreur obtient effectivement le contrôle de l'entreprise acquise.

Affectation du coût d'un regroupement d'entreprises aux actifs acquis et aux passifs et passifs éventuels assumés :

L'acquéreur doit, à la date d'acquisition, affecter le coût d'un regroupement d'entreprises en comptabilisant les actifs, les passifs et les passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation à leur juste valeur respective à cette date.

Toute différence entre le coût du regroupement d'entreprises et la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables est ainsi constatée au niveau du Goodwill.

Comptabilisation du Goodwill :

L'acquéreur doit, à la date d'acquisition comptabiliser le goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises en tant qu'actif.

- Évaluation initiale : ce goodwill devra être évalué initialement à son coût, celui-ci étant l'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables.

- Évaluation ultérieure : Après la comptabilisation initiale, l'acquéreur doit évaluer le goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises à son coût, diminué du cumul des pertes de valeur constaté éventuellement lors des tests de dépréciation opérés annuellement ou dès l'apparition d'indices susceptibles de remettre en cause sa valeur comptabilisée à l'actif.

Lorsque la quote-part de la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquise excède le coût d'acquisition, un écart d'acquisition négatif est immédiatement comptabilisé en résultat.

Si la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises ne peut être déterminée que provisoirement avant la fin de la période au cours de laquelle le regroupement est effectué, l'acquéreur doit comptabiliser le regroupement en utilisant ces valeurs provisoires. L'acquéreur doit comptabiliser les ajustements de ces valeurs provisoires liés à l'achèvement de la comptabilisation initiale au cours de la période d'évaluation au-delà de laquelle aucun ajustement n'est possible.

Options retenues par Attijariwafa bank :

- Option prise de ne pas retraiter les Goodwill existants au 31/12/05, et ce conformément aux dispositions de la norme IFRS 1 « Première adoption des IFRS » ;
- Arrêt d'amortissement des Goodwill, car leur durée de vie est indéfinie selon la norme IFRS 3 révisée « regroupement d'entreprises » ;
- Des tests de dépréciation réguliers doivent être effectués pour s'assurer que la valeur comptable des Goodwill est inférieure à leur valeur recouvrable. Dans le cas contraire, une dépréciation devrait être constatée ;
- Les Unités Génératrices de Trésorerie sont définies comme le plus petit groupe identifiable d'actifs et de passifs fonctionnant selon un modèle économique propre ;
- La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur nette des frais de cession. Cette notion intervient dans les tests de dépréciation d'actifs conformément à la norme comptable IAS 36. Si le test de dépréciation de l'actif met en exergue une valeur recouvrable inférieure à la valeur nette comptable, il convient de déprécier la valeur de l'actif de la différence entre ces deux valeurs.

1.2.6 Contrats de location :

Norme :

En janvier 2016, l'IASB a annoncé la mise en place de la norme IFRS 16, portant sur les contrats de location. Cette dernière remplace la norme IAS 17 et toutes les interprétations liées. Avec son entrée en application, à compter du 1er janvier 2019, la distinction entre « location simple » et « location financement » est supprimée. Désormais, l'ensemble des contrats de location ont le même traitement comptable.

Le bien loué est enregistré à l'actif du bilan au titre d'un « Droit d'Utilisation », et l'engagement financier associé au passif, au titre d'une « Dette Locative ». Dans le compte de résultat, le droit d'utilisation est amorti linéairement et la dette financière subit un amortissement dégressif sur la durée du contrat de location.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Modalités de transition

Selon l'IASB, la première application de la norme IFRS 16 peut se faire via deux principales approches :

- l'approche rétrospective complète qui consiste à reconstituer la dette locative et le droit d'utilisation comme si la norme avait toujours été appliquée.
- l'approche rétrospective modifiée qui prévoit deux options :

Évaluer le droit d'utilisation et la dette locative à la somme actualisée des loyers restant à verser depuis le 1er janvier 2019 jusqu'à la fin de la durée de location (approche rétrospective cumulée) Ou, reconstituer le droit d'utilisation comme si la norme avait toujours été appliquée et évaluer la dette locative à la somme actualisée des loyers restants à verser (approche rétrospective simple)

La modalité de transition retenue par le groupe Attijariwafa bank correspond à l'approche rétrospective cumulée. L'application de cette dernière n'engendre aucun impact sur les capitaux propres. En conséquence, les données comparatives relatives à l'exercice 2018 présentées en regard des données de l'exercice 2019 ne sont pas retraitées.

Seuils d'exemption :

L'obligation pour le preneur de comptabiliser un droit d'utilisation et une dette locative au titre d'une location peut ne pas être appliquée si l'un des deux seuils d'exemption prévus par la norme est respecté :

- durée du contrat inférieure ou égale à 12 mois, à condition que ledit contrat ne prévoit une option d'achat du bien loué à la fin de la période de location ;
- Valeur initiale du bien loué à l'état neuf inférieure ou égale à un seuil fixé librement par le preneur. Le seuil proposé par l'IASB est de 5 000 USD.

Pour la mise en oeuvre de la norme, le Groupe Attijariwafa bank a retenu les deux seuils d'exemption prévus par l'IASB.

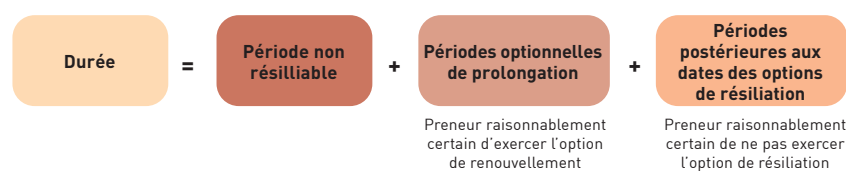
Durée :

La durée d'un contrat de location est définie comme étant la période pendant laquelle le contrat est exécutoire. Un contrat n'est plus exécutoire lorsque le preneur et le bailleur ont chacun le droit de le résilier sans la permission de l'autre partie et en s'exposant à une pénalité négligeable.

La période exécutoire du contrat de location, dite également période non résiliable, peut être augmentée par :

- les périodes optionnelles de reconduction du contrat de location que le locataire est raisonnablement certain d'exercer ;
- les périodes qui suivent les dates d'effet des options de résiliation du contrat de location que le locataire est raisonnablement certain de ne pas exercer.

La durée du contrat de location selon IFRS 16



Les durées de location retenues par catégories de biens loués par le groupe Attijariwafa bank se présentent comme suit :

Nature du bien loué	Durée appliquée
Baux commerciaux	9 ans
Baux à usage d'habitation	3 ans
Occupations temporaires du domaine public	20 ans
Baux à usage de construction	20 ans

Quant aux droits d'utilisation, les paiements à retenir correspondent à la valeur initiale de la dette locative, augmentée des coûts directs initiaux, des paiements d'avance et des coûts de remise en état.

En raison de l'adoption par le groupe Attijariwafa bank de l'approche rétrospective modifiée, le droit d'utilisation a été évalué, lors de la première application de l'IFRS 16, à la valeur de la dette locative telle que décrite ci-haut.

• Loyers :

Selon la norme IFRS 16, les paiements à retenir pour évaluer la dette locative sont au nombre de 5 à savoir :

- Les loyers de montants fixes ;
- Les loyers de montants variables qui dépendent d'un indice ou d'un taux de référence ;
- Les garanties de valeur résiduelle ;
- Le prix d'exercice d'une option d'achat que le preneur à la certitude raisonnable d'exercer ;
- Les pénalités de résiliation anticipée du contrat si la durée de la location a été déterminée sous l'hypothèse que le preneur l'exercerait.

Quant aux droits d'utilisation, les paiements à retenir correspondent à la valeur initiale de la dette locative, augmentée des coûts directs initiaux, des paiements d'avance et des coûts de remise en état.

En raison de l'adoption par le Groupe Attijariwafa bank de l'approche rétrospective modifiée, le droit d'utilisation a été évalué, lors de la première application de l'IFRS 16, à la valeur de la dette locative telle que décrite ci-haut.

• Taux d'actualisation :

Pour actualiser les paiements servant à la détermination du droit d'utilisation et de la dette locative, l'IFRS 16 permet l'application de l'un des deux taux suivants :

- Taux d'intérêt implicite qui correspond au taux stipulé au niveau du contrat de location.
- À défaut de connaître le taux d'intérêt implicite, le taux d'emprunt marginal qui correspond au taux que le preneur devrait supporter à la date de commencement de la location pour un prêt d'une durée similaire à celle du contrat en vue d'acquies un actif d'une valeur égale à celle du bien loué.

Le taux d'actualisation retenu par le Groupe Attijariwafa bank pour évaluer les contrats de location simple éligibles à l'IFRS 16 correspond aux taux d'emprunt marginal.

Selon la norme, ledit taux dépend de trois principales composantes à savoir :

- Taux de référence : Taux d'émission des BDT ;
- Prime de risque du preneur ;
- Ajustement propre au contrat de location.

1.2.7 Actifs et passifs financiers – Classement et évaluation :

Norme :

Classification

Les actifs financiers, à l'exception de ceux relatifs aux activités d'assurance (cf § sur les assurances) sont classés dans les 3 catégories comptables :

- coût amorti,
- juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global (« JVOCI ») et
- juste valeur par résultat (« JVR »).

La classification d'un actif financier dans l'une ou l'autre de ces 3 catégories est établie sur la base des critères clés suivants :

- catégorie de l'actif détenu (instrument de dette ou instrument de capitaux propres) ; et
- pour les actifs qui constituent des instruments de dettes (, en fonction à la fois (i) des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'instrument (critère dit « SPPI : solely payment of principal and interests ») et des modalités de gestion (dit « business model ») définies par la société. Les modalités de gestion sont relatives à la manière dont la société gère ses actifs financiers afin de générer des flux de trésorerie et créer de la valeur.

Instruments de dette

La norme distingue trois modèles d'activités :

- Modèle dit de « Collecte » : Actifs gérés afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels
- Modèle dit de « Vente » : Actifs gérés à des fins de transaction
- Modèle dit « Mixte » : Actifs gérés afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels et en vue de la vente.

L'affectation des instruments de dettes à un de ces modèles s'apprécie en analysant comment les groupes d'instruments financiers sont collectivement gérés afin de déterminer l'objectif économique visé. L'identification du modèle économique ne s'effectue pas instrument par instrument, mais au niveau d'un portefeuille d'instruments financiers en analysant et en observant notamment :

- le mode d'évaluation, de suivi et de gestion des risques associés aux instruments financiers concernés,
- les cessions d'actifs réalisées et prévues (taille, fréquence, nature).

Instruments de capitaux propres

Les investissements dans des instruments de capitaux propres sont classés en « Actifs Financiers à la juste valeur par résultat » ou en « Actifs à la juste valeur par capitaux propres non recyclables ». Dans ce dernier cas, lors de la cession des titres, les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres ne seront pas constatés en résultat. Seuls les dividendes seront comptabilisés en résultat.

Les parts de fonds ne répondent pas à la définition d'instruments de capitaux propres car remboursables au gré du porteur. Elles ne respectent pas non plus les critères de flux de trésorerie et sont donc comptabilisées en valeur de marché par résultat.

Evaluation

Actifs au coût amorti

Le coût amorti d'un actif ou d'un passif financier correspond au montant auquel cet instrument a été évalué lors de sa comptabilisation initiale :

- diminué des remboursements en principal ;
- majoré ou diminué de l'amortissement cumulé calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif, de toute différence entre ce montant initial et le montant du remboursement à l'échéance ;
- diminué de toutes les réductions pour dépréciations ou irrécouvrabilité.

Ce calcul doit inclure l'ensemble des commissions et autres montants payés ou reçus directement attribuables aux crédits, les coûts de transaction et toute décote ou surcote.

Actifs à la juste valeur par résultat

Conformément à IFRS 9, les actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat sont des actifs ou passifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitrage.

Tous les instruments dérivés sont des actifs (ou passifs) financiers à la juste valeur par résultat, sauf lorsqu'ils sont désignés en couverture.

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titre ne fait pas l'objet de dépréciation.

Actifs à la juste valeur par capitaux propres

Cette catégorie de titre concerne : les instruments de dettes du portefeuille de placement et les instruments de dettes détenus à long terme.

Les variations de juste valeur des titres (positives ou négatives) classés en "Actifs à la juste valeur par capitaux propres" sont enregistrées en capitaux propres (recyclables). L'amortissement dans le temps de l'éventuelle surcote/ décote des titres à revenus fixes est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif (étalement actuariel).

Emprunt et dépôt :

Lors de sa mise en place, un dépôt ou un emprunt classé en IFRS dans la catégorie « Autres passifs financiers » doit être évalué initialement au bilan à sa juste valeur augmentée ou minorée :

- Des coûts de transaction (ils correspondent aux coûts d'acquisition externes directement attribuables à l'opération),
- Des commissions perçues correspondant à «des honoraires qui font partie intégrante du taux de rendement effectif du dépôt ou de l'emprunt.

Les dépôts et emprunts classés en IFRS dans la catégorie « Autres passifs financiers » font l'objet en date d'arrêt d'une évaluation ultérieure au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (taux actuariel).

Les dépôts classés en IFRS dans la catégorie « Passifs détenus à des fins de transaction » font l'objet en date d'arrêt d'une évaluation ultérieure à la juste valeur. La juste valeur du dépôt est calculée intérêts courus exclus.

Un dépôt ou un emprunt peut être le contrat hôte d'un dérivé incorporé. Dans certaines conditions, le dérivé incorporé doit être séparé du contrat hôte et comptabilisé selon les principes applicables aux dérivés. Cette analyse doit être menée à l'initiation du contrat sur la base des clauses contractuelles.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Prêts & créances :

La norme Groupe consiste en l'application du coût amorti à l'ensemble des crédits à plus d'un an en fonction de leur importance significative. Les crédits à moins d'un an sont maintenus au coût historique.

Emprunt :

Les dettes et dépôts sont ventilés par nature entre les différentes catégories « Passifs financiers » / « Passifs de trading » / « Passifs à la juste valeur sur option ».

Dépôt :

Les dépôts à vue :

Pour les dépôts à vue, le groupe Attijariwafa bank applique la norme IFRS 13. La juste valeur d'un dépôt à vue ne peut être inférieure au montant payable sur demande. Elle est actualisée à partir de la première date où le paiement de ce montant pourrait être exigé.

Les dépôts rémunérés :

- Dépôts rémunérés à des taux de marché : la juste valeur correspond à la valeur nominale, sous réserve de la non significativité des coûts marginaux de transaction.
- Il est nécessaire de conserver les historiques de taux sur 10 ans afin de pouvoir justifier que les taux correspondent à des taux de marché d'origine.
- Dépôts rémunérés à des taux hors marché : la juste valeur est constituée de la valeur nominale et d'une décote.

Les comptes sur carnet :

Le taux appliqué est réglementé pour la grande majorité des établissements de crédit de la place. Il est de ce fait, réputé être un taux de marché.

Par conséquent, aucun retraitement IFRS n'a été prévu pour les comptes sur carnet.

Les produits de collecte doivent être classés dans la catégorie des « autres passifs »

Classification des portefeuilles

Attijariwafa bank et autres entités hors compagnie d'assurance

Les instruments de dette répondant au critère SPPI détenus en portefeuilles sont classés selon les principes suivants dans les catégories suivantes:

Actifs à la JVR	Instruments de dettes à la JV OCI	Instruments de dettes au coût amorti
• Portefeuilles de Trading de la Salle des Marchés	• Bons du Trésor négociables classés en Portefeuille de placement • Obligations et autres titres de créances négociables	• Bons du Trésor classés en Portefeuille d'investissement

Prêts/emprunts de titres et titres donnés / reçus en pension :

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du Groupe dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé sous la rubrique de « Dettes » appropriée, à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles le passif correspondant est comptabilisé en « Passifs financiers à la valeur de marché par résultat ». Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du Groupe. La créance correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Prêts et Créances », à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de négoce du Groupe, pour lesquelles la créance correspondante est comptabilisée en « Actifs financiers à la valeur de marché par résultat ».

Actions propres :

Le terme « actions propres » désigne les actions de la société consolidante Attijariwafa bank. Les actions propres détenues par le Groupe sont portées en déduction des capitaux propres consolidés, aussi les résultats y afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

1.2.8 Actifs et passifs financiers – Dépréciation :

Norme :

IFRS9 introduit un nouveau modèle de reconnaissance des dépréciations des actifs financiers, basé sur les pertes de crédit attendues (« expected credit losses » ou « ECL »). Ce nouveau modèle qui s'applique aux actifs financiers évalués au coût amorti ou aux actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres, constitue un changement par rapport au modèle actuel d'IAS 39, basé sur les pertes de crédit avérées.

Suivi de la dégradation du risque

La nouvelle norme adopte ainsi une approche en 3 phases (« buckets ») : l'affectation d'un actif financier dans l'une ou l'autre des phases est basée sur l'existence ou non d'une augmentation significative de son risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale.

- phase 1 (« portefeuille sain ») : pas d'augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale ;
- phase 2 (« portefeuille avec détérioration significative du risque de crédit ») : augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale ; par ailleurs, il existe selon la norme une présomption réfutable d'augmentation significative du risque de crédit associé à un actif financier depuis la comptabilisation initiale en cas d'impayés de plus de 30 jours.
- phase 3 (« portefeuille en défaut ») : événement de crédit avéré / défaut.

Le montant de la dépréciation et la base d'application du taux d'intérêt effectif dépend du « bucket » auquel l'actif financier est alloué.

L'approche des pertes de crédit attendues sous IFRS 9 est symétrique, c'est-à-dire que si des pertes de crédit attendues à maturité ont été comptabilisées lors d'une précédente période d'arrêt, et s'il s'avère qu'il n'y a plus, pour l'instrument financier et pour la période d'arrêt en cours, d'augmentation significative du risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale, la provision est à nouveau calculée sur la base d'une perte de crédit attendue à 12 mois, actualisés au taux d'intérêt effectif de l'exposition.

Mesure des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont définies comme étant une estimation des pertes de crédit (c'est-à-dire la valeur actuelle des déficits de trésorerie) pondérées par la probabilité d'occurrence de ces pertes au cours de la durée de vie attendue des instruments financiers. Elles sont calculées de manière individuelle, pour chaque exposition.

Le calcul du montant des pertes attendues s'appuie sur 3 paramètres principaux : la probabilité de défaut ('PD'), la perte en cas de défaut ('LGD') et le montant de l'exposition en cas de défaut ('EAD') tenant compte des profils d'amortissement. Les pertes attendues sont calculées comme le produit de la PD par la LGD et l'EAD.

- La probabilité de Défaut (PD) représente la probabilité qu'un emprunteur soit en défaut sur ses engagements financiers (selon la « Définition du défaut et de la dépréciation ci-dessus) pendant les 12 prochains mois ou sur la maturité résiduelle du contrat (PD à maturité) ;
- Exposition en cas de défaut (EAD : Exposure at default) : elle est basée sur le montant auquel le Groupe s'attend à être exposé effectivement au moment du défaut, soit sur les 12 prochains mois, soit sur la maturité résiduelle ;
- La perte en cas de défaut (LGD) représente la perte attendue au titre de l'exposition qui serait en défaut. La LGD varie selon le type de contrepartie, le type de créance sur cette contrepartie, l'ancienneté du contentieux et la disponibilité ou non de collatéraux ou garanties. La LGD est représentée par un pourcentage de perte par unité d'exposition au moment du défaut (EAD). La LGD est le pourcentage moyen de perte sur l'exposition au moment du défaut, quelle que soit la date de survenance du défaut au cours de la durée du contrat.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Suivi de la dégradation du risque

L'appréciation de l'augmentation significative du risque de crédit se fonde en premier lieu sur le dispositif de notation interne du risque de crédit mis en œuvre par le Groupe, ainsi que sur les dispositifs de suivi des créances sensibles et sur les impayés. Par ailleurs, il existe selon la norme une présomption réfutable d'augmentation significative du risque de crédit associé à un actif financier depuis la comptabilisation initiale en cas d'impayés de plus de 30 jours.

Définition du défaut

La définition du défaut est alignée sur les critères adoptés par Bank Al-Maghrib dans sa circulaire n° 19/G/2002. Cette définition est également celle retenue par le groupe dans sa gestion interne.

Mesure des pertes de crédit attendues

Le groupe Attijariwafa bank a développé des modèles statistiques, spécifiques à chacune de ces entités concernées, pour calculer les pertes attendues sur la base des :

- Systèmes de notation internes
- Historiques de passage en défaut
- Historiques de recouvrement des créances en souffrance ;
- Éléments à la disposition des entités de recouvrement pour les créances en souffrance présentant des montants relativement significatifs ;
- Garanties et sûretés détenues.

1.2.9 Dérivés et dérivés incorporés :

Norme :

Un dérivé est un instrument financier ou un autre contrat entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 9 et qui présente les trois caractéristiques suivantes :

- sa valeur varie en fonction d'une variation d'un taux d'intérêt spécifié, du prix d'un instrument financier, du prix d'une marchandise, d'un taux de change, d'un indice de prix ou de taux, d'une notation de crédit ou d'un indice de crédit ou d'une autre variable, à condition que dans le cas d'une variable non financière, la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat (parfois appelé le « sous-jacent »).
- il ne requiert aucun placement net initial ou un placement net initial inférieur à celui qui serait nécessaire pour d'autres types de contrats dont on pourrait attendre des réactions similaires aux évolutions des conditions du marché ; et
- il est réglé à une date future.

Un instrument de couverture est un dérivé désigné ou (pour une couverture du seul risque de variation des taux de change) un actif ou passif financier désigné non dérivé dont on s'attend à ce que la juste valeur ou les flux de trésorerie compensent les variations de juste valeur ou de flux de trésorerie d'un élément couvert désigné.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Le groupe Attijariwafa bank n'utilise pas à ce jour de dérivés de couverture. Il n'est donc pas soumis aux dispositions de la comptabilité de couverture.

L'ensemble des opérations faisant appel à des dérivés (dans leur large panel) est comptabilisé en actifs/passifs à la juste valeur par résultat.

Dérivés incorporés :

Norme :

Un dérivé incorporé est une composante d'un contrat financier ou non qui a pour effet de faire varier une partie des flux de trésorerie de l'opération composée d'une manière analogue à celle d'un dérivé autonome.

La norme IFRS 9 définit un contrat hybride comme un contrat comprenant un contrat hôte et un dérivé incorporé. Lorsque le contrat hôte constitue un actif financier, le contrat hybride doit être évalué entièrement à la JVR car ses flux contractuels ne revêtent pas un caractère basique (SPPI).

Lorsque le contrat hôte constitue un passif financier, le dérivé incorporé doit faire l'objet d'une séparation si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas comptabilisé à sa juste valeur ;
- séparé du contrat hôte, le dérivé incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;

- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

La norme IFRS 9 préconise de valoriser le contrat hôte à l'initiation en effectuant la différence entre la juste valeur du contrat hybride (= coût) et la juste valeur du dérivé incorporé.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Si le résultat de chiffrage des dérivés incorporés à la juste valeur fait ressortir un impact significatif, le dérivé incorporé est à comptabiliser sous la rubrique « actifs financiers à la juste valeur par résultat ».

1.2.10 La juste valeur :

Norme :

La norme IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans une transaction ordonnée sur le marché principal (ou le plus avantageux) à la date d'évaluation selon les conditions courantes du marché (i.e. un prix de sortie), que ce prix soit directement observable ou estimé en utilisant une autre technique d'évaluation.

IFRS 13 présente une hiérarchie des justes valeurs qui classe selon trois niveaux d'importance les données d'entrée des techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur. Cette hiérarchie place au plus haut niveau les prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (données d'entrée de niveau 1), et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables (données d'entrée de niveau 3).

Données d'entrée de niveau 1

Les données d'entrée de niveau 1 s'entendent des prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation. Un prix coté dans un marché actif fournit la preuve la plus fiable de la juste valeur et doit être utilisée sans ajustement pour évaluer la juste valeur lorsque disponible, sauf dans des cas spécifiques précisés dans la norme (§ 79).

Données d'entrée de niveau 2

Les données d'entrée de niveau 2 sont des données d'entrée, autres que les prix cotés inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement, soit indirectement.

Si l'actif ou le passif a une échéance spécifiée (contractuelle), une donnée d'entrée de niveau 2 doit être observable pour la quasi-totalité de la durée de l'actif ou du passif. Les données d'entrée de niveau 2 comprennent :

- les prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs similaires ;
- les prix cotés sur des marchés qui ne sont pas actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
- les données d'entrée autres que les prix cotés qui sont observables pour l'actif ou le passif, par exemple, les taux d'intérêt et les courbes de taux observables aux intervalles usuels, les volatilités implicites, les différentiels de taux.

Les ajustements apportés aux données d'entrée de niveau 2 varient selon des facteurs spécifiques à l'actif ou au passif. Ces facteurs incluent : l'état de l'actif ou l'endroit où il se trouve, la mesure dans laquelle les données d'entrée ont trait à des éléments comparables à l'actif ou au passif, ainsi que le volume et le niveau d'activité sur les marchés où ces données d'entrée sont observées.

Un ajustement qui est significatif pour la juste valeur dans son ensemble peut donner lieu à une évaluation de la juste valeur classée au niveau 3 de la hiérarchie de la juste valeur si l'ajustement utilise des données d'entrée importantes non observables.

Données d'entrée de niveau 3

Les données d'entrée de niveau 3 sont les données d'entrée concernant l'actif ou le passif qui sont fondées sur des données non observables. Ces données d'entrée non observables doivent être utilisées pour évaluer la juste valeur dans la mesure où il n'y a pas de données d'entrée observables disponibles, ce qui rend possible l'évaluation dans les cas où il n'y a pas, ou presque pas, d'activité sur les marchés pour l'actif ou le passif à la date d'évaluation. Cependant, l'objectif de l'évaluation de la juste valeur demeure le même, à savoir l'estimation d'un prix de sortie du point de vue d'un intervenant du marché qui détient l'actif ou qui doit le passif. Ainsi, les données d'entrée non observables doivent refléter les hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif, y compris les hypothèses concernant le risque.

La valeur de marché est déterminée par le Groupe :

- soit à partir de prix cotés sur un marché actif,
- soit à partir d'une technique de valorisation faisant appel à des méthodes de calcul mathématiques fondées sur des théories financières reconnues et des paramètres de marché observables :

➔ CAS 1: Instruments traités sur des marchés actifs

Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la valeur de marché. Sont ainsi valorisés les titres cotés et les dérivés sur marchés organisés comme les futures et les options. La majorité des dérivés de gré à gré, swaps et options simples, est traitée sur des marchés actifs, leur valorisation est opérée par des modèles communément admis (méthode d'actualisation des cash flows futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation) et fondés sur des prix de marché cotés d'instruments ou de sous-jacents similaires.

➔ CAS 2: Instruments traités sur des marchés inactifs

Produits traités sur un marché inactif valorisés avec un modèle interne fondé sur des paramètres directement observables ou déduits de données observables.

Certains instruments financiers, bien que n'étant pas traités sur des marchés actifs, sont valorisés selon des méthodes fondées sur des paramètres observables sur les marchés.

Les modèles utilisent des paramètres de marché calibrés à partir de données observables telles que les courbes de taux, les nappes de volatilité implicite des options, les taux de défaut et hypothèses de pertes obtenues à partir de données de consensus ou à partir des marchés actifs de gré à gré.

Transfert :

Les transferts entre les niveaux de la hiérarchie peuvent intervenir lorsque les instruments répondent aux critères de classification dans le nouveau niveau, ces critères étant dépendants des conditions de marché et des produits. Les changements d'observabilité, le passage du temps et les événements affectant la vie de l'instrument sont les principaux facteurs qui déclenchent les transferts. Les transferts sont réputés avoir été réalisés en début de période.

Au cours de l'exercice 2019, il n'y a pas eu de transferts entre les niveaux de juste valeur.

1.2.11 Provisions

Norme :

Une provision doit être comptabilisée lorsque :

- L'entreprise a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé,

- Il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ; et

- Le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Si ces conditions ne sont pas réunies, aucune provision ne doit être comptabilisée.

En IFRS, lorsque l'effet est significatif, l'actualisation des provisions pour risques et charges pour lesquelles la sortie probable des ressources prévue dépasse une année est obligatoire.

En IFRS les passifs éventuels, hors regroupements d'entreprises, ne sont pas provisionnés. La mention est fournie en annexe lorsque le passif ou l'actif éventuel est significatif.

1.2.12 Avantages au Personnel

Norme :

L'objectif de la présente norme est de prescrire le traitement comptable des avantages du personnel et des informations à fournir à leur sujet. La présente norme doit être appliquée à la comptabilisation, par l'employeur, de tous les avantages du personnel sauf ceux auxquels s'applique l'IFRS 2.

Ces avantages comprennent notamment ceux accordés en vertu :

- de régime ou autre accord formel établi entre une entité et des membres du personnel, pris individuellement ou collectivement, ou leur représentant
- de dispositions légales ou d'accords sectoriels au terme desquels les entités sont tenues de cotiser à un régime national ou sectoriel, ou à un régime multi employeurs
- d'usages qui donnent lieu à une obligation implicite et ceci lorsque l'entité n'a pas d'autre solution réaliste que de payer les avantages du personnel.

Les avantages du personnel sont les contreparties de toutes formes accordées par une entité pour les services rendus par les membres de son personnel ou pour la cessation de leur emploi. Ils comprennent 4 catégories :

Les avantages à court terme :

Ce sont les avantages du personnel (autres que les indemnités de cessation d'emploi) dont le règlement intégral est attendu dans les 12 mois qui suivent la clôture de l'exercice au cours duquel les membres du personnel ont rendu les services correspondant.

Ex : les salaires et les cotisations de sécurité sociale, les congés annuels et congés maladie payés, l'intéressement et les primes, ...

L'entité doit comptabiliser le montant non actualisé des avantages à court terme qu'elle s'attend à lui payer en contrepartie des services d'un membre du personnel au cours d'une période comptable :

- Au passif, après déduction du montant déjà payé, le cas échéant.
- En charge.

Les avantages postérieurs à l'emploi :

Ce sont les avantages du personnel qui sont payables après la fin de l'emploi.

Ex : les prestations de retraite, assurance vie et assistance médicale postérieures à l'emploi.

On distingue deux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi :

1. Le régime à cotisations définies : selon ce dernier une entité verse des cotisations définies à un fonds et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir toutes les prestations correspondant aux services rendus par le personnel. Le risque actuariel et le risque de placement sont donc, supportés par le membre du personnel.

La comptabilisation des régimes à cotisations définies est simple car aucune hypothèse actuarielle n'est nécessaire pour évaluer l'obligation ou la dépense et donc il ne peut y avoir d'écarts actuariels.

L'entité doit comptabiliser les cotisations à payer à un régime à cotisations définies en échange des services d'un des membres du personnel :

- Au passif, après déduction des cotisations déjà payées, le cas échéant.
- En charges

2. Le régime à prestations définies : engage l'entité à servir les prestations convenues aux membres de son personnel en activité et aux anciens membres de son personnel. Celle-ci supporte donc le risque actuariel et le risque de placement.

La comptabilisation des régimes à prestation définies est assez complexe du fait que des hypothèses actuarielles sont nécessaires pour évaluer l'obligation et la charge et qu'il peut y avoir des écarts actuariels. De plus, les obligations sont évaluées sur une base actualisée (car peuvent être réglées de nombreuses années après que les membres du personnel ont rendu les services correspondants).

Le régime multi-employeurs qui n'est pas un régime général ni obligatoire et qui doit être classé par l'entreprise comme régime à cotisations définies ou comme régime à prestations définies, en fonction des caractéristiques du régime.

Les autres avantages à long terme :

Ils comprennent notamment les absences de longue durée rémunérées, comme les congés liés à l'ancienneté ou les congés sabbatiques. Ils comprennent aussi les primes d'ancienneté et autres avantages liés à l'ancienneté et les jubilés (telles que « wissam schoghl »), les indemnités d'incapacité de longue durée, s'ils sont payables 12 mois ou plus après la clôture de l'exercice, les primes et les rémunérations différées...

Habituellement, l'évaluation des autres avantages à long terme n'est pas soumise au même degré de confusion que celle des avantages postérieurs à l'emploi. C'est pour cela que la présente norme prévoit une méthode simplifiée pour la comptabilisation des autres avantages à long terme selon laquelle les réévaluations ne sont pas comptabilisées en autres éléments du résultat global.

Les indemnités de cessation d'emploi :

Ce sont les avantages du personnel fournis en contrepartie de la cessation de l'emploi d'un membre du personnel résultant soit de la décision de l'entité de mettre fin à l'emploi du membre du personnel avant l'âge normal de départ en retraite, soit de la décision du membre du personnel d'accepter une offre d'indemnité en échange de la cessation de son emploi.

L'entité doit comptabiliser un passif et une charge au titre des indemnités de cessation d'emploi à la première des dates suivantes :

- La date à laquelle elle ne peut plus retirer son offre d'indemnités.
- La date à laquelle elle comptabilise les coûts d'une restructuration entrant dans le champ d'application d'IAS 37 et prévoyant le paiement de telles indemnités.

Dans le cas d'indemnités de cessation d'emploi payables par suite de la décision de l'entité de mettre fin à l'emploi d'un membre du personnel, l'entité ne peut plus retirer son offre d'indemnités dès qu'elle a communiqué aux membres du personnel concernés un plan de licenciement qui satisfait aux critères suivants :

- Les mesures requises pour mener le plan à bien indiquent qu'il est improbable que des changements importants soient apportés au plan.

- Le plan indique le nombre de personnes visées par le licenciement, leur catégorie d'emploi ou leur fonction, et leur lieu de travail ainsi que sa date de réalisation prévue.
- Le plan fixe les indemnités de cessation d'emploi avec une précision suffisante pour permettre aux membres du personnel de déterminer la nature et le montant des prestations qu'ils toucheront lors de la cessation de leur emploi.

Evaluation des engagements :

Méthode :

La valorisation des régimes à prestations définies implique notamment l'obligation d'utiliser des techniques actuarielles pour estimer de façon fiable le montant des avantages accumulés par le personnel en contrepartie des services rendus pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Cela suppose d'estimer les prestations, les variables démographiques du type mortalité et rotation du personnel, les variables financières du type taux d'actualisation, et les augmentations futures des salaires qui influenceront sur le coût des prestations.

La méthode préconisée par la norme IAS 19 est la méthode des unités de crédit projetées « Projected Unit Credit ».

Elle équivaut à reconnaître, à la date de calcul de l'engagement, un engagement égal à la valeur actuelle probable des prestations de fin de carrière estimées multipliée par le rapport entre l'ancienneté à la date du calcul et à la date de départ en retraite du salarié.

Cela revient à considérer que l'engagement est constitué au prorata de l'ancienneté acquise par le salarié. En conséquence, le calcul des droits est effectué en fonction de l'ancienneté du salarié et du salaire estimé au jour de la fin de carrière défini.

Options retenues par Attijariwafa bank :

Il a été convenu pour le cas d'Attijariwafa bank que les prestations de retraites relevaient du régime à contributions définies. Par conséquent, leur comptabilisation ne requiert aucun retraitement IFRS.

Dans le cas de la couverture médicale postérieure à l'emploi (CMIM), Attijariwafa bank ne dispose pas d'informations suffisantes pour comptabiliser comme tel ce régime multi-employeurs à prestations définies.

D'autre part, le Groupe a comptabilisé des provisions spécifiques à ses engagements envers une partie de son personnel qui ont concernés notamment : Les primes de fin de carrière et primes de médailles de travail (Ouissam Achoughl).

1.2.13 Paiements à base d'actions :

Les paiements à base d'actions sont constitués par les paiements fondés sur des actions émises par le Groupe qu'ils soient dénoués par la remise d'actions ou par un versement de numéraires dont le montant dépend de l'évolution de la valeur des actions.

Ces paiements peuvent se faire par attribution d'options de souscription (stocks option) ou par une offre de souscription d'action aux salariés (OPV).

Pour les offres de souscription d'action aux salariés, une décote est octroyée par rapport au prix moyen de marché sur une période donnée. La charge de cet avantage est constatée en tenant compte de la période d'incessibilité.

1.2.14 Assurance :

La norme IFRS 17, publiée le 18 mai 2017 et modifiée par les amendements du 25 juin 2020 et du 9 décembre 2021, remplace la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance ».

Le Groupe ayant différé l'application d'IFRS 9 « Instruments financiers », pour les entités d'assurance jusqu'à l'entrée en vigueur d'IFRS 17, celles-ci appliquent donc cette norme à compter du 1er janvier 2023.

Transition et première application

Norme IFRS 17

La première application de la norme IFRS 17 au 1er janvier 2023 est rétrospective. Les différences d'évaluation des actifs et passifs d'assurance résultant de l'application rétrospective de la norme IFRS 17 à la date du 1er janvier 2022 sont comptabilisées directement dans les capitaux propres.

Trois méthodes de transition sont prévues : une approche rétrospective complète et, si celle-ci ne peut pas être mise en oeuvre, une approche rétrospective modifiée ou une approche reposant sur la valeur de marché ou de modèle des contrats à la date de transition.

L'objectif de l'approche rétrospective modifiée est de parvenir en utilisant différentes simplifications à un résultat qui se rapproche le plus possible du résultat qui aurait été obtenu par l'application rétrospective de la norme, en se fondant sur les informations raisonnables et justifiables qu'il est possible d'obtenir sans devoir engager des coûts ou des efforts excessifs.

Norme IFRS 9

La première application de la norme IFRS 9 par les filiales d'assurance du Groupe au 1er janvier 2023 est rétrospective.

L'amendement à IFRS 17 « Première application d'IFRS 17 et IFRS 9 - Informations comparatives » publié par l'IASB en décembre 2021 autorise les entreprises d'assurance appliquant pour la première fois simultanément IFRS 9 et IFRS 17 à présenter les données comparatives 2022 comme si IFRS 9 était déjà appliquée, selon une approche dite « de superposition de classement ». Le groupe a retenu cette option.

Nouvelle présentation des états financiers

Au bilan, les encours comptables liés aux contrats d'assurance et de réassurance, précédemment regroupés dans les rubriques "Autres actifs", "Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance" et "Autres passifs" sont dorénavant présentés au sein des "Actifs des contrats d'assurance" et "Passifs des contrats d'assurance".

Par ailleurs, dans le contexte de l'application de la norme IFRS 17, le Groupe a modifié la présentation des charges générales d'exploitation dans le compte de résultat consolidé afin d'améliorer la lisibilité de la performance du Groupe. La rubrique "Autres charges générales d'exploitation" regroupe désormais les montants précédemment présentés dans les rubriques "Frais de personnel" et "Autres frais administratifs", desquels sont déduites les charges générales d'exploitation rattachables aux contrats d'assurance qui seront dorénavant présentées dans la rubrique "Charges des services d'assurance" au sein du Produit net bancaire.

Comptabilisation et évaluation des contrats d'assurance

La comptabilisation et l'évaluation des contrats d'assurance s'effectuent par groupes de contrats au sein de portefeuilles regroupant les contrats couvrant des risques similaires et gérés ensemble. Les groupes de contrats sont définis en fonction de la profitabilité attendue à l'origine : contrats onéreux, contrats profitables avec un faible risque de devenir onéreux et autres. Un groupe de contrats ne peut contenir que des contrats émis à un an d'intervalle au maximum (correspondant à une « cohorte » annuelle).

• Modèle général d'évaluation (Building Block Approach – BBA)

Le modèle général d'évaluation des contrats d'assurance correspond à la meilleure estimation

des flux de trésorerie futurs à payer ou à recevoir, nécessaires à l'exécution des obligations contractuelles. Cette estimation doit refléter les différents scénarios possibles et l'effet des options et des garanties incluses dans les contrats, sur l'horizon limite ou « frontière » déterminé selon la norme. Les flux de trésorerie sont actualisés pour tenir compte de la valeur temps de l'argent. Ils correspondent aux flux rattachables aux contrats d'assurance directement ou par des méthodes d'allocation : primes, frais d'acquisition et de gestion des contrats, sinistres et prestations, frais indirects, taxes et amortissements des actifs corporels et incorporels. L'estimation des flux de trésorerie est complétée par un ajustement pour risque explicite pour couvrir l'incertitude au titre du risque non financier. Ces deux éléments constituent les flux d'exécution des contrats, auxquels s'ajoute une marge sur services contractuels représentant le résultat attendu sur les services futurs liés à un groupe de contrats.

Si la marge sur services contractuels est positive, elle est présentée au bilan dans l'évaluation des contrats et amortie au fur et à mesure des services rendus ; si elle est négative, elle est constatée immédiatement au compte de résultat puis reprise sur la durée des contrats ou lorsque ces derniers redeviennent profitables. Les frais d'acquisition payés avant la première comptabilisation d'un groupe de contrats sont d'abord comptabilisés au bilan (et présentés en diminution des passifs ou en augmentation des actifs d'assurance selon la position globale du portefeuille), puis déduits de la marge sur services contractuels du groupe de contrats auquel ils se rapportent lors de la comptabilisation de celui-ci.

A chaque clôture, la valeur comptable d'un groupe de contrats d'assurance correspond à la somme du passif pour la couverture restante (qui comprend les flux de trésorerie d'exécution liés aux services futurs et la marge sur services contractuels restante à cette date) et du passif pour les sinistres survenus (qui comprend uniquement les flux de trésorerie d'exécution pour les sinistres survenus, sans marge sur services contractuels). Les hypothèses utilisées pour estimer les flux de trésorerie futurs et l'ajustement pour risque non financier sont mises à jour, ainsi que le taux d'actualisation, afin de refléter la situation à la clôture. La marge sur services contractuels est ajustée des changements d'estimations des hypothèses non financières relatifs aux services futurs, puis amortie au compte de résultat au titre des services rendus sur la période. Le relâchement des flux d'exécution des contrats attendus au titre de la période et la variation des estimations au titre des services passés sont enregistrés en résultat. L'effet de désactualisation du passif lié au passage du temps est enregistré en résultat ainsi que celui lié au changement de taux d'actualisation. Ce dernier peut toutefois être constaté sur option en capitaux propres.

• Modèle d'évaluation des contrats participatifs directs (Variable Fee Approach – VFA)

Dans le cas des contrats participatifs directs, pour lesquels l'assureur doit payer à l'assuré une somme correspondant à la valeur de marché ou de modèle d'éléments sous-jacents clairement identifiés, diminuée d'une rémunération variable, un modèle spécifique (appelé « méthode des honoraires variables ») a été développé en adaptant le modèle général.

A chaque clôture, le passif de ces contrats est ajusté du rendement réalisé et des variations de la valeur de marché ou de modèle des éléments sous-jacents : la part revenant aux assurés est enregistrée dans les flux d'exécution des contrats par contrepartie du résultat et la part revenant à l'assureur vient alimenter la marge sur services contractuels. Le résultat de ces contrats est donc essentiellement représenté par le relâchement des flux d'exécution et par l'amortissement de la marge sur services contractuels. En effet, lorsque les éléments sous-jacents adossent parfaitement les passifs et sont évalués en valeur de marché ou de modèle par résultat, le résultat financier de ces contrats devrait être nul. Si certains actifs sous-jacents ne sont pas évalués en valeur de marché ou de modèle par résultat, l'assureur peut choisir de reclasser en capitaux propres la variation du passif liée à ces actifs.

• Modèle d'évaluation simplifié (Premium Allocation Approach – PAA)

-Les contrats de courte durée (moins d'un an) peuvent faire l'objet d'une approche simplifiée appelée méthode d'affectation des primes, également applicable aux contrats de plus longue durée si elle conduit à des résultats similaires à ceux du modèle général pour le passif au titre de la couverture restante. Pour les contrats profitables, le passif relatif à la couverture restante est évalué sur la base du report des primes encaissées selon une logique proche de celle utilisée sous IFRS 4. Les contrats onéreux et le passif pour les sinistres survenus sont évalués selon le modèle général. Les passifs pour les sinistres survenus sont actualisés si le règlement attendu des sinistres a lieu au-delà d'un an à compter de la connaissance de la survenance. Dans ce cas, l'option de classement en capitaux de l'effet des variations de taux d'actualisation est également applicable.

A chaque clôture, l'ajustement des passifs au titre de la couverture restante et des sinistres survenus est enregistré en résultat.

Principales options retenues

Application rétrospective

Le Groupe a appliqué une approche rétrospective modifiée pour l'évaluation des contrats d'assurance-vie épargne et des contrats d'épargne retraite qui représentent la grande majorité de ses contrats.

En effet, l'ensemble des informations nécessaires n'étaient pas disponibles pour permettre une approche rétrospective complète. De surcroît, l'approche rétrospective complète aurait exigé de reconstituer ce qu'auraient été les hypothèses ou les intentions de la direction au cours des périodes antérieures.

Option OCI pour les contrats comptabilisés selon la méthode simplifiée

Les passifs pour les sinistres survenus sont actualisés si le règlement attendu des sinistres a lieu au-delà d'un an à compter de la connaissance de la survenance. La charge de désactualisation est enregistrée en produits ou charges financiers d'assurance comme dans le modèle général. Dans ce cas, l'option de classement en capitaux propres de l'effet des variations de taux d'actualisation est également applicable. Le Groupe a retenu cette option.

Méthodes d'évaluation appliquées aux portefeuilles des contrats d'assurance

Les principaux contrats d'assurance émis par le Groupe correspondent :

- à des contrats couvrant des risques liés aux personnes ou aux biens : contrats d'assurance des emprunteurs (ADE), de prévoyance, et ceux couvrant les autres risques non vie et contrats de réassurance acceptée d'autres assureurs pour ces types de risques. Ces contrats sont évalués selon le modèle général ou la méthode d'affectation des primes ;
- à des contrats de type vie ou épargne : contrats mono et multi-supports avec ou sans risque d'assurance incluant une composante à participation discrétionnaire et contrats en unités de compte avec une garantie plancher en cas de décès. Ces contrats sont évalués selon le modèle des honoraires variables.

BILAN CONSOLIDÉ au 30 juin 2024

(en milliers de dirhams)

ACTIF	NOTES	30/06/2024	31/12/2023
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		23 748 702	24 645 493
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2.1	78 092 454	61 704 902
Actifs financiers détenus à des fins de transactions		77 522 919	61 187 128
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat		569 535	517 774
Instruments dérivés de couverture			
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	2.2 / 2.12	25 772 521	28 776 879
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		20 417 085	23 300 540
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables		5 355 436	5 476 338
Titres au coût amorti	2.12 / 2.14	29 081 154	28 443 707
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés, au coût amorti	2.3 / 2.12	47 750 012	36 303 761
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	2.4 / 2.12	397 848 137	392 649 653
Ecart de réévaluation activé des portefeuilles couverts en taux			
Placements des activités d'assurance	2.5	47 731 930	46 340 941
Actifs des contrats d'assurance		1 604 191	1 657 314
Actifs d'impôt exigible		184 214	220 954
Actifs d'impôt différé		5 073 450	4 929 662
Comptes de régularisation et actifs divers		12 292 117	10 074 026
Actifs non courants destinés à être cédés		67 139	69 723
Participations dans des entreprises mises en équivalence		92 308	89 000
Immubles de placement		2 367 623	2 244 890
Immobilisations corporelles	2.6	7 481 090	7 543 988
Immobilisations incorporelles	2.6	3 373 675	3 356 367
Ecarts d'acquisition	2.7	9 897 864	9 954 625
TOTAL ACTIF		692 458 581	659 005 886

PASSIF	NOTES	30/06/2024	31/12/2023
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		698	1 446
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	2.8	1 321 676	1 670 543
Passifs financiers détenus à des fins de transaction		1 321 676	1 670 543
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option			
Instruments dérivés de couverture			
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	2.9	58 163 374	48 472 569
Dettes envers la clientèle	2.10	450 637 391	435 522 184
Titres de créance émis		18 213 901	16 445 039
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux			
Passifs d'impôt exigible		2 085 041	1 941 993
Passifs d'impôt différé		3 289 588	3 005 807
Comptes de régularisation et autres passifs		23 676 462	18 324 905
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés			
Passifs des contrats d'assurance	2.15	45 273 067	43 700 021
Provisions	2.12 / 2.13	3 961 972	3 656 935
Subventions et fonds assimilés		157 649	143 463
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie		18 805 890	19 415 023
Capitaux propres		66 871 872	66 705 958
Capital et réserves liées		14 646 116	14 646 116
Réserves consolidées		44 924 363	41 785 593
Part du groupe		37 977 396	35 291 074
Part des minoritaires		6 946 967	6 494 519
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		1 533 759	1 210 829
Part du groupe		515 511	392 033
Part des minoritaires		1 018 248	818 796
Résultat net de l'exercice		5 767 634	9 063 420
Part du groupe		4 905 603	7 507 605
Part des minoritaires		862 031	1 555 815
TOTAL PASSIF		692 458 581	659 005 886

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ au 30 juin 2024

(en milliers de dirhams)

	NOTES	30/06/2024	30/06/2023
Intérêts et produits assimilés	3.1	14 732 314	12 989 371
Intérêts et charges assimilés	3.1	-4 850 391	-3 834 895
MARGE D'INTERÊT		9 881 923	9 154 476
Commissions (produits)	3.2	3 631 457	3 655 538
Commissions (charges)	3.2	-371 815	-504 026
MARGE SUR COMMISSIONS		3 259 642	3 151 512
Gains ou pertes nets résultants des couvertures de position nette			
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat		2 813 670	1 577 886
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction		2 815 235	1 571 464
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat		-1 565	6 422
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres		258 864	80 100
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables		57 836	-20 674
Rémunérations des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)		201 028	100 774
Gains ou pertes nets résultants de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti			
Gains ou pertes nets résultants du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la JVR			
Produits des autres activités		503 564	397 240
Charges des autres activités		-793 587	-566 578
Produits nets des activités d'assurance	3.3	1 098 464	810 352
PRODUIT NET BANCAIRE		17 022 540	14 604 988
Charges générales d'exploitation		-5 329 472	-4 979 353
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		-710 831	-691 468
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		10 982 237	8 934 168
Coût du risque de crédit	3.4	-2 198 345	-2 272 692
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		8 783 892	6 661 476
Quote-part du résultat net des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence		3 658	2 419
Gains ou pertes nets sur autres actifs		2 977	-55 978
Variations de valeurs des écarts d'acquisition			
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS		8 790 527	6 607 917
Impôts sur les bénéfices		-3 022 893	-2 248 656
Résultat net d'impôts des activités arrêtées ou en cours de cession			
RÉSULTAT NET		5 767 634	4 359 260
Intérêts minoritaires (ou participations ne donnant pas le contrôle)		-862 031	-744 852
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE (ou des propriétaires de la société mère)		4 905 603	3 614 408
Résultat de base par action (en dirhams)		22,80	16,80
Résultat dilué par action (en dirhams)		22,80	16,80

RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES au 30 juin 2024

(en milliers de dirhams)

	30/06/2024	30/06/2023
Résultat net	5 767 634	4 359 260
Éléments recyclables en résultat net :		
Écarts de conversion	-1 247 771	-1 371 788
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables		20
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables de l'activité d'assurance	299 058	-628 009
Réévaluation des contrats d'assurance et de réassurance en capitaux propres recyclables	-564 799	591 338
Réévaluation des instruments dérivés de couverture d'éléments recyclables		
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence		
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres et recyclables		
Impôts liés	106 297	14 661
Éléments non recyclables en résultat net :		
Réévaluation des immobilisations		
Réévaluation (ou écarts actuariels) au titre des régimes à prestations définies		
Réévaluation du risque de crédit propre des passifs financiers ayant fait l'objet d'une option de comptabilisation à la juste valeur par résultat		
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres	-16 420	14 697
Réévaluation des instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres de l'activité d'assurance	821 068	464 401
Réévaluation des contrats d'assurance avec éléments de participation directe - non recyclable		
Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entreprises mises en équivalence non recyclables		
Autres éléments comptabilisés par capitaux propres non recyclables		
Impôts liés	-322 274	-190 913
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-924 841	-1 105 593
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	4 842 793	3 253 667
Dont part du Groupe (ou des propriétaires de la société mère)	3 864 261	2 512 327
Dont part des intérêts minoritaires (ou participations ne donnant pas le contrôle)	978 532	741 340

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES au 30 juin 2024

(en milliers de dirhams)

	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains et pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes latents comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Capitaux propres - part du Groupe	Intérêts minoritaires	TOTAL
Capitaux propres de clôture au 31 décembre 2022 R	2 151 408	12 494 707	-2 461 129	42 201 332	-215 152	597 052	54 768 218	8 096 348	62 864 566
Opérations sur capital								160 758	160 758
Paiements fondés sur des actions									
Opérations sur actions propres									
Dividendes				-3 365 808			-3 365 808	-958 168	-4 323 976
Résultat de l'exercice				7 507 605			7 507 605	1 555 815	9 063 420
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions									
Instruments financiers : variation de juste valeur et transfert en résultat					-155 691	167 448	11 757	4 475	16 232
Ecarts de conversion : variation et transferts en résultat				-1 070 493			-1 070 493	-133 900	-1 204 393
Gains ou pertes latents ou différés				-1 070 493	-155 691	167 448	-1 058 736	-129 425	-1 188 161
Autres variations				27 641			27 641	102 897	130 538
Variations de périmètre				-40 469		-1 624	-42 093	40 904	-1 189
Capitaux propres de clôture au 31 décembre 2023	2 151 408	12 494 707	-2 461 129	45 259 808	-370 843	762 875	57 836 828	8 869 130	66 705 958
Opérations sur capital									
Paiements fondés sur des actions									
Opérations sur actions propres									
Dividendes				-3 638 540			-3 638 540	-1 015 138	-4 653 678
Résultat de l'exercice				4 905 603			4 905 603	862 031	5 767 634
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions									
Instruments financiers : variation de juste valeur et transfert en résultat					-62 915	186 394	123 479	199 451	322 930
Ecarts de conversion : variation et transfert en résultat				-1 164 821			-1 164 821	-82 950	-1 247 771
Gains ou pertes latents ou différés				-1 164 821	-62 915	186 394	-1 041 342	116 501	-924 841
Autres variations				-17 921			-17 921	-5 278	-23 199
Variations de périmètre									
Capitaux propres de clôture au 30 juin 2024	2 151 408	12 494 707	-2 461 129	45 344 129	-433 758	949 269	58 044 626	8 827 246	66 871 872

Les montants de l'année 2022 ont été retraités (identifiés par un «R») suite à la première application rétrospective de la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance » et de la norme IFRS 9 « Instruments financiers » par les filiales du secteur de l'assurance.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE au 30 juin 2024

(en milliers de dirhams)

FLUX DE TRÉSORERIE	30/06/2024	30/06/2023
Résultat avant impôts	8 790 527	6 607 916
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	734 501	760 809
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	263 560	
+/- Dotations nettes aux provisions	601 793	2 245 401
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-3 658	-2 419
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	-291 527	19 717
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement		
+/- Autres mouvements	-1 711 069	-2 603 503
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	-406 400	420 005
+/- Flux liés aux opérations avec les Etablissements de crédit et assimilés	5 560 757	3 074 465
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	12 710 866	13 551 917
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-17 746 052	-113 622
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	6 371 124	
- Impôts versés	-2 786 272	-2 100 437
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	4 110 423	14 412 323
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	12 494 550	21 440 244
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-99 395	-3 535 403
+/- Flux liés aux immeubles de placement	44 548	175 216
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-1 195 481	-381 001
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-1 250 328	-3 741 188
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-4 546 285	-3 930 804
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	2 214 770	-5 180 134
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-2 331 516	-9 110 938
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie	-1 753 646	-724 555
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	7 159 060	7 863 563
COMPOSITION DE LA TRÉSORERIE	30/06/2024	30/06/2023
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	48 377 652	41 059 650
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	24 644 046	22 648 350
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des Etablissements de crédit	23 733 605	18 411 300
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	55 536 712	48 923 213
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	23 748 003	26 559 079
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des Etablissements de crédit	31 788 709	22 364 134
Variation de la trésorerie nette	7 159 060	7 863 563

2. NOTES RELATIVES AU BILAN

2.1 Actifs financiers à la juste valeur par résultat au 30 juin 2024

(en milliers de dirhams)

	30/06/2024		31/12/2023	
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat
Créances sur les Etablissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes				
Valeurs reçues en pension				
Effets publics et valeurs assimilées	45 779 692		35 461 553	
Obligations et autres titres à revenu fixe	12 983 808	26 238	7 126 204	11 516
Actions et autres titres à revenu variable	18 645 460	400 998	18 342 959	363 681
Titres de participation non consolidés		142 299		142 576
Instruments dérivés	113 959		246 679	
Créances rattachées			9 732	
Juste valeur au bilan	77 522 919	569 535	61 187 128	517 774

2.2 Actifs financiers à la juste valeur par Capitaux Propres au 30 juin 2024

(en milliers de dirhams)

	30/06/2024		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	25 772 521	317 910	-459 419
Instruments de dette comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	20 417 085	114 540	-20 312
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	5 355 436	203 370	-439 107
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	10 259 953	71 046	-12 039
Obligations et autres titres à revenu fixe	10 157 132	43 494	-8 272
Total des titres de dettes	20 417 085	114 540	-20 311
Impôts		-33 955	5 897
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôts)	20 417 085	80 585	-14 414
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Actions et autres titres à revenu variable			
Titres de participation non consolidés	5 355 436	203 370	-439 107
Total instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	5 355 436	203 370	-439 107
Impôts		-66 439	165 307
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (nets d'impôt)	5 355 436	136 931	-273 800

2.3 Prêts et créances sur les Établissements de crédit au coût amorti

2.3.1 Prêts et créances sur les Établissements de crédit, au coût amorti

au 30 juin 2024

(en milliers de dirhams)

Opérations sur les Etablissements de crédit	30/06/2024	31/12/2023
Comptes et prêts	47 465 022	35 912 815
dont comptes ordinaires débiteurs	14 634 220	10 401 509
dont comptes et prêts	32 830 802	25 511 307
Autres prêts et créances	251 594	340 619
Valeur brute	47 716 616	36 253 434
Créances rattachées	125 889	144 992
Dépréciations (*)	92 493	94 665
Valeur nette des prêts et créances auprès des Etablissements de crédit	47 750 012	36 303 761
Opérations internes au Groupe	30/06/2024	31/12/2023
Comptes ordinaires	5 112 717	4 576 527
Comptes et avances à terme	25 608 436	25 237 055
Créances rattachées	180 259	196 566

2.3.2 Ventilation des prêts et créances sur les Etablissements de crédit par zone géographique au 30 juin 2024

(en milliers de dirhams)

	30/06/2024	31/12/2023
Maroc	13 256 269	10 690 626
Afrique du Nord	9 708 533	8 737 490
Afrique Zone UEMOA	1 935 380	1 729 213
Afrique Zone CEMAC	2 974 891	447 696
Europe	15 226 822	9 803 301
Autres	4 614 721	4 845 110
Total en principal	47 716 616	36 253 434
Créances rattachées	125 889	144 992
Provisions (*)	92 493	94 665
Valeur nette au bilan	47 750 012	36 303 761

* voir note 2.12

2.4 Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti

2.4.1 Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti au 30 juin 2024

(en milliers de dirhams)

Opérations avec la clientèle	30/06/2024	31/12/2023
Créances commerciales	55 877 378	66 585 851
Autres concours à la clientèle	305 225 018	289 280 878
Valeurs reçues en pension	7 801 052	5 874 711
Prêts subordonnés		
Comptes ordinaires débiteurs	30 965 300	33 643 977
Valeur brute	399 868 748	395 385 417
Créances rattachées	3 572 583	3 216 951
Dépréciations (*)	26 740 476	27 076 810
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	376 700 855	371 525 558
Opérations de location-financement		
Crédit-bail immobilier	2 779 756	2 930 346
Crédit-bail mobilier, LOA et opérations assimilées	19 940 231	19 706 532
Valeur brute	22 719 987	22 636 879
Créances rattachées	7 772	6 892
Dépréciations (*)	1 580 477	1 519 676
Valeur nette des opérations de location-financement	21 147 282	21 124 095
Valeur au bilan	397 848 137	392 649 653

* voir note 2.12

2.4.2 Prêts et créances sur la clientèle par zone géographique au 30 juin 2024

(en milliers de dirhams)

30/06/2024	Créances			Dépréciations (*)		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Maroc	277 989 874	22 377 622	23 635 993	1 787 730	2 922 785	17 095 313
Afrique du Nord	35 994 370	2 052 895	1 445 865	541 009	390 945	864 800
Afrique Zone UEMOA	40 751 037	1 173 513	2 851 643	344 769	243 239	1 909 178
Afrique Zone CEMAC	14 633 630	667 358	1 799 654	242 526	366 845	1 596 773
Europe	779 811		15 825	3 071		11 970
Valeur nette au bilan	370 148 722	26 271 388	29 748 980	2 919 105	3 923 814	21 478 034

* voir note 2.12

31/12/2023	Créances			Dépréciations (*)		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Maroc	269 116 918	22 947 848	24 207 687	1 564 940	2 871 454	17 672 458
Afrique du Nord	38 122 251	2 173 523	1 526 080	480 322	386 634	926 850
Afrique Zone UEMOA	40 618 359	901 218	2 954 170	420 923	192 223	1 880 533
Afrique Zone CEMAC	15 527 968	558 363	1 796 567	344 338	275 440	1 565 174
Europe	779 438		15 751	3 153		12 046
Valeur nette au bilan	364 164 933	26 580 951	30 500 254	2 813 674	3 725 751	22 057 060

* voir note 2.12

2.5 Placements des activités d'assurance au 30 juin 2024

(en milliers de dirhams)

	30/06/2024	31/12/2023
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	3 060 732	6 234 271
Instruments de dette comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	28 628 570	26 475 319
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	16 042 628	13 631 352
Titres au coût amorti		
Placements des activités d'assurance	47 731 930	46 340 941

2.6 Immobilisations corporelles et incorporelles au 30 juin 2024

(en milliers de dirhams)

	30/06/2024			31/12/2023		
	Valeurs Brutes	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeurs Nettes	Valeurs Brutes	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeurs Nettes
Terrains et constructions	3 184 021	1 627 127	1 556 894	3 220 790	1 621 177	1 599 613
Equip. Mobilier, installation	4 750 167	3 972 915	777 252	4 791 908	3 937 584	854 325
Biens mobiliers donnés en location	1 691 926	472 710	1 219 216	1 461 362	433 395	1 027 967
Autres immobilisations	8 755 132	4 827 404	3 927 728	8 859 726	4 797 642	4 062 084
Total Immobilisations corporelles	18 381 246	10 900 156	7 481 090	18 333 786	10 789 798	7 543 988
Logiciels informatiques acquis	7 129 966	4 569 510	2 560 456	6 948 593	4 419 996	2 528 596
Autres immobilisations incorporelles	1 451 590	638 371	813 219	1 445 397	617 627	827 770
Total Immobilisations incorporelles	8 581 556	5 207 881	3 373 675	8 393 990	5 037 623	3 356 367

Variation du droit d'utilisation

(en milliers de dirhams)

Variation du droit d'utilisation	31/12/2023	Augmentation	Diminution	Autres	30/06/2024
Immobilier					
Valeur brute	2 019 503	139 515	-92 282	-73 435	1 993 302
Amortissements et dépréciations	-1 006 108	-134 296	92 282	41 167	-1 006 955
Total immobilier	1 013 396	5 219	0	-32 268	986 347
Mobilier					
Valeur brute					
Amortissements et dépréciations					
Total mobilier					
Total droit d'utilisation	1 013 396	5 219	0	-32 268	986 347

Variation de la dette locative

(en milliers de dirhams)

Variation de la dette locative	31/12/2023	Augmentations	Diminutions	Autres	30/06/2024
Dette locative	1 087 834	139 515	-135 263	-42 910	1 049 276
Total dette locative	1 087 834	139 515	-135 263	-42 910	1 049 276

Détail des charges des contrats de location

(en milliers de dirhams)

Détail des charges des contrats de location	30/06/2024	30/06/2023
Charges d'intérêts sur les dettes locatives	-22 995	-30 112
Dotations d'amortissements des droits d'utilisation	-134 296	-154 187

Actifs au titre de droits d'utilisation

(en milliers de dirhams)

Actifs au titre de droits d'utilisation (preneur)	30/06/2024	31/12/2023
Immobilisations corporelles	7 481 090	7 543 988
Dont droits d'utilisation	986 347	1 013 396

Passifs au titre de la dette locative

(en milliers de dirhams)

Passifs au titre de la dette locative	30/06/2024	31/12/2023
Comptes de régularisation et autres passifs	23 676 462	18 324 905
Dont dettes de location	1 049 276	1 087 834

2.7 Écarts d'acquisition au 30 juin 2024

(en milliers de dirhams)

	31/12/2023	Variation périmètre	Écart de conversion	Autres mouvements	30/06/2024
Valeurs brutes	9 954 625		-56 761		9 897 864
Cumul des pertes de valeurs					
Valeurs nettes au bilan	9 954 625		-56 761		9 897 864

2.8 Passifs financiers à la juste valeur par résultat

au 30 juin 2024

(en milliers de dirhams)

	30/06/2024	31/12/2023
Valeurs données en pension Établissements de crédit	295 463	517 881
Instruments dérivés de Transaction	1 026 213	1 152 662
Juste valeur au bilan	1 321 676	1 670 543

2.9 Dettes envers les Établissements de crédit

au 30 juin 2024

(en milliers de dirhams)

Établissements de crédit	30/06/2024	31/12/2023
Comptes et emprunts	32 912 530	26 869 143
Valeurs données en pension	24 596 884	21 117 603
Total en principal	57 509 414	47 986 746
Dettes rattachées	653 960	485 823
Valeur au bilan	58 163 374	48 472 569

Opérations internes au Groupe

	30/06/2024	31/12/2023
Comptes ordinaires créditeurs	2 195 701	2 107 195
Comptes et avances à terme	26 892 100	26 332 609
Dettes rattachées	180 259	196 566

2.10 Dettes envers la clientèle

2.10.1 Dettes envers la clientèle au 30 juin 2024

(en milliers de dirhams)

	30/06/2024	31/12/2023
Comptes ordinaires créditeurs	319 762 997	308 240 647
Comptes d'épargne	105 504 591	102 897 592
Autres dettes envers la clientèle	23 788 433	22 644 017
Valeurs données en pension	630 694	753 516
Total en principal	449 686 715	434 535 772
Dettes rattachées	950 676	986 412
Valeur au bilan	450 637 391	435 522 184

2.10.2 Ventilation des dettes envers la clientèle par zone géographique

au 30 juin 2024

(en milliers de dirhams)

	30/06/2024	31/12/2023
Maroc	321 885 317	301 722 786
Afrique du Nord	51 043 686	54 642 761
Afrique Zone UEMOA	51 261 202	52 591 034
Afrique Zone CEMAC	22 250 606	22 186 012
Europe	3 245 904	3 393 180
Total en principal	449 686 715	434 535 772
Dettes rattachées	950 676	986 412
Valeur au bilan	450 637 391	435 522 184

2.11 Provisions pour risques et charges au 30 juin 2024

(en milliers de dirhams)

	31/12/2023	Variation de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres variations	30/06/2024
Provisions pour risques d'exécution des engagements par signature (*)	1 278 617		323 815	173 597		-29 119	1 399 716
Provisions pour engagements sociaux	703 553		68 027	20 405		-6 946	744 229
Autres provisions pour risques et charges	1 674 765		225 615	4 418	33 924	-44 011	1 818 027
Provisions pour risques et charges	3 656 935		617 457	198 420	33 924	-80 076	3 961 972

* voir note 2.12

2.12 Répartition des créances, engagements et dépréciations par buckets sous IFRS 9 au 30 juin 2024

(en milliers de dirhams)

30/06/2024	Créances et Engagements			Dépréciations			Taux de couverture		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	21 258 385	6 504		847 127	677		4,0%	10,4%	
Prêts et créances sur les Établissements de crédit									
Prêts et créances sur la clientèle									
Titres de dettes	21 258 385	6 504		847 127	677		4,0%	10,4%	
Actifs financiers au coût amorti	447 227 724	26 750 290	29 800 622	3 598 009	3 983 375	21 517 949	0,8%	14,9%	72,2%
Prêts et créances sur les Établissements de crédit	47 790 863		51 642	52 578		39 915	0,1%		77,3%
Prêts et créances sur la clientèle	370 148 722	26 271 388	29 748 980	2 919 105	3 923 814	21 478 034	0,8%	14,9%	72,2%
Titres de dettes	29 288 139	478 902		626 326	59 561		2,1%	12,4%	
Total Actif	468 486 109	26 756 794	29 800 622	4 445 136	3 984 052	21 517 949	0,9%	14,9%	72,2%
Engagements hors bilan	214 538 527	5 990 861	1 475 161	777 759	434 662	187 295	0,4%	7,3%	12,7%
Total	683 024 636	32 747 655	31 275 783	5 222 895	4 418 714	21 705 244	0,8%	13,5%	69,4%

31/12/2023	Créances et Engagements			Dépréciations			Taux de couverture		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	24 127 409	8 343		834 260	951		3,5%	11,4%	
Prêts et créances sur les Établissements de crédit									
Prêts et créances sur la clientèle									
Titres de dettes	24 127 409	8 343		834 260	951		3,5%	11,4%	
Actifs financiers au coût amorti	428 669 209	27 506 641	30 553 254	3 394 090	3 839 872	22 098 021	0,8%	14,0%	72,3%
Prêts et créances sur les Établissements de crédit	36 345 426		53 000	53 704		40 961	0,1%		77,3%
Prêts et créances sur la clientèle	364 164 933	26 580 951	30 500 254	2 813 674	3 725 751	22 057 060	0,8%	14,0%	72,3%
Titres de dettes	28 158 850	925 690		526 712	114 121		1,9%	12,3%	
Total Actif	452 796 618	27 514 984	30 553 254	4 228 350	3 840 822	22 098 021	0,9%	14,0%	72,3%
Engagements hors bilan	203 895 368	5 508 344	1 530 038	743 044	364 125	171 448	0,4%	6,6%	11,2%
Total	656 691 985	33 023 328	32 083 292	4 971 395	4 204 947	22 269 469	0,8%	12,7%	69,4%

2.13 Encours Dépréciés (Bucket 3) au 30 juin 2024

(en milliers de dirhams)

	30/06/2024			31/12/2023		
	Brut	Encours Bucket 03 Dépréciations (*)	Net	Brut	Encours Bucket 03 Dépréciations (*)	Net
Prêts et créances sur les Établissements de crédit	51 642	39 915	11 728	53 000	40 961	12 039
Prêts et créances sur la clientèle	29 748 980	21 478 034	8 270 946	30 500 254	22 057 060	8 443 193
Titres de dette au coût amorti						
Total des encours au coût amorti dépréciés (Bucket 3)	29 800 622	21 517 949	8 282 673	30 553 254	22 098 021	8 455 233
Total des engagements dépréciés hors-bilan (Bucket 3)	1 475 161	187 295	1 287 866	1 530 038	171 448	1 358 590

* voir note 2.12

2.14 Titres au coût amorti au 30 juin 2024

(en milliers de dirhams)

	30/06/2024	31/12/2023
Effets publics et valeurs assimilées	22 069 003	22 469 795
Obligations et autres titres à revenu fixe	7 698 039	6 614 745
Total	29 767 041	29 084 540
Dépréciations (*)	685 887	640 833
Valeur au bilan	29 081 154	28 443 707

* voir note 2.12

2.15 Passifs des contrats d'assurance au 30 juin 2024

(en milliers de dirhams)

	30/06/2024	31/12/2023
Couverture restante	38 830 335	36 437 019
Sinistres survenus	6 442 732	7 263 002
Valeur au bilan	45 273 067	43 700 021

3 NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

3.1 Marge d'intérêt au 30 juin 2024

(en milliers de dirhams)

	30/06/2024			30/06/2023		
	Produits	Charges	Nets	Produits	Charges	Nets
Opérations avec la clientèle	11 957 901	2 814 459	9 143 442	10 693 221	2 183 618	8 509 603
Comptes et prêts / emprunts	11 305 302	2 745 863	8 559 439	10 121 397	1 988 691	8 132 706
Opérations de pensions	21 996	44 926	-22 930	15 897	125 586	-109 689
Opérations de location-financement	630 603	23 670	606 933	555 927	69 341	486 586
Opérations interbancaires	1 034 262	1 075 430	-41 168	671 380	859 561	-188 181
Comptes et prêts / emprunts	968 565	940 651	27 914	624 871	708 988	-84 117
Opérations de pensions	65 697	134 779	-69 082	46 509	150 573	-104 064
Emprunts émis par le Groupe		942 612	-942 612		766 068	-766 068
Opérations sur titres	1 740 151	17 890	1 722 261	1 624 770	25 648	1 599 122
Total des produits et charges d'intérêts ou assimilés	14 732 314	4 850 391	9 881 923	12 989 371	3 834 895	9 154 476

3.2 Commissions nettes au 30 juin 2024

(en milliers de dirhams)

	30/06/2024			30/06/2023		
	Produits	Charges	Nets	Produits	Charges	Nets
Commissions nettes sur opérations	1 400 800	51 928	1 348 872	1 302 701	73 419	1 229 282
avec les Établissements de crédit	69 016	29 913	39 103	64 513	38 238	26 275
avec la clientèle	794 539		794 539	735 302		735 302
sur titres	138 765	13 780	124 985	115 504	11 897	103 607
de change	44 483	6 515	37 968	36 105	19 748	16 357
sur instruments financiers à terme et autres opérations hors bilan	353 997	1 720	352 277	351 277	3 536	347 741
Prestation de services bancaires et financiers	2 230 657	319 887	1 910 770	2 352 837	430 607	1 922 230
Produits nets de gestion d'OPCVM	259 402	11 134	248 268	330 657	21 305	309 352
Produits nets sur moyen de paiement	1 333 852	240 361	1 093 491	1 213 650	310 160	903 490
Assurance	10 395		10 395	31 470		31 470
Autres	627 008	68 392	558 616	777 060	99 142	677 918
Produits nets de commissions	3 631 457	371 815	3 259 642	3 655 538	504 026	3 151 512

3.3 Produits nets des activités d'assurance au 30 juin 2024

(en milliers de dirhams)

	30/06/2024	30/06/2023
Produits des activités d'assurance	4 924 254	4 005 936
Charges afférentes aux contrats d'assurance	-3 879 384	-3 451 324
Résultat des activités d'assurance	1 044 870	554 612
Produits nets des placements liés aux activités d'assurance	604 431	780 263
Produits ou charges financiers afférents aux contrats d'assurance	-550 837	-524 523
Produits nets des activités d'assurance	1 098 464	810 352

3.4 Coût du risque au 30 juin 2024

(en milliers de dirhams)

	30/06/2024	30/06/2023
Dotations aux provisions	-3 481 001	-3 407 451
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	-2 897 015	-2 750 682
Provisions pour dépréciation des titres	-358 370	-368 047
Autres provisions pour risques et charges et emplois divers	-225 616	-288 722
Reprises de provisions	2 462 147	1 831 651
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	2 333 551	1 623 736
Provisions pour dépréciation des titres	59 799	71 059
Autres provisions pour risques et charges et emplois divers	68 797	136 856
Variation de provisions	-1 179 491	-696 891
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnés	-1 170 394	-647 318
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnés	-46 139	-72 406
Récupérations sur prêts et créances amorties	40 776	24 434
Autres	-3 734	-1 602
Coût du risque	-2 198 345	-2 272 692

4. INFORMATION PAR PÔLE D'ACTIVITÉS

L'information sectorielle d'Attijariwafa Bank est articulée autour des pôles d'activités suivants :

- **Banque Maroc, Europe et Zone Offshore** comprenant Attijariwafa bank SA, Attijariwafa bank Europe, Attijari International bank ainsi que les holdings portant des participations dans les filiales consolidées par le Groupe ;
- **Filiales de Financement Spécialisées** comprenant les filiales marocaines de crédit à la consommation, crédits immobiliers, leasing, factoring et transfert d'argent cash;
- **Banque de détail à l'international** comprenant les banques de l'Afrique du Nord notamment Attijari bank Tunisie, Attijariwafa bank Egypt et Attijaribank Mauritanie ainsi que les banques de la zone CEMAC et la zone UEMOA;
- **Assurance** comprenant notamment Wafa Assurance et ses filiales les plus significatives.

(en milliers de dirhams)

BILAN JUIN 2024	Banque Maroc, Europe et Zone Offshore	Filiales de Financement Spécialisées	Assurance et Immobilier	Banque de Détail à l'International	TOTAL
Total Bilan	427 081 281	45 684 056	55 676 367	164 016 877	692 458 581
dont					
Éléments de l'Actif					
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	77 357 261	114 838		620 355	78 092 454
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	5 326 864	75 899		20 369 758	25 772 521
Titres au coût Amorti	19 519 039	26 301		9 535 814	29 081 154
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés, au coût amorti	32 959 816	197 104	155 020	14 438 072	47 750 012
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	263 120 849	39 404 130	887 544	94 435 614	397 848 137
Immobilisations corporelles	3 588 497	1 579 217	231 894	2 081 482	7 481 090
Éléments du Passif					
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	50 013 004	2 226 787	1 054 601	4 868 982	58 163 374
Dettes envers la clientèle	318 008 411	7 671 302	5 614	124 952 064	450 637 391
Passifs des contrats d'assurance			45 273 067		45 273 067
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	17 295 252	763 008		747 630	18 805 890
Capitaux propres	50 013 043	2 657 079	6 610 644	7 591 105	66 871 872

COMPTE DE RÉSULTAT JUIN 2024	Banque Maroc, Europe et Zone Offshore	Filiales de Financement Spécialisées	Assurance et Immobilier	Banque de Détail à l'International	Eliminations	TOTAL
Marge d'intérêt	5 288 282	633 483	-434	4 009 853	-49 261	9 881 923
Marge sur commissions	1 835 866	553 424	-15 586	1 361 978	-476 039	3 259 642
Produit net bancaire	8 963 150	1 470 326	1 005 618	5 759 724	-176 278	17 022 540
Charges de fonctionnement	2 581 052	562 657	192 474	2 169 567	-176 278	5 329 472
Résultat d'exploitation	4 997 422	628 219	600 146	2 558 105		8 783 892
Résultat net	3 024 948	365 889	485 490	1 891 307		5 767 634
Résultat net part du Groupe	3 008 825	293 664	196 625	1 406 489		4 905 603

5. ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

5.1 Engagements de financement au 30 juin 2024 (en milliers de dirhams)

	30/06/2024	31/12/2023
Engagements de financement donnés	127 788 874	117 818 531
Engagements de financement reçus	3 127 956	2 531 457

5.2 Engagements de garantie au 30 juin 2024 (en milliers de dirhams)

	30/06/2024	31/12/2023
Engagements de garantie donnés	94 215 676	93 115 219
Engagements de garantie reçus	81 735 067	72 727 264

6. AUTRES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

6.1. Certificats de dépôt et bons des sociétés de financement au cours du premier semestre 2024 :

L'encours des certificats de dépôt à fin **Juin 2024** s'élève à **10,2 milliards de dirhams**.

Au cours du premier semestre de l'année 2024, **0,7 milliard de dirhams** de certificats de dépôt ont été émis dont la maturité est comprise entre 3 ans et 5 ans et les taux entre 5% et 28%.

L'encours des bons des sociétés de financement à fin **Juin 2024** s'élève à **7,8 milliards de dirhams**.

Au cours du premier semestre de l'année 2024, **1,3 milliards de dirhams** de bons des sociétés de financement ont été émis, dont la maturité est comprise entre 2 ans et 5 ans. Les taux associés varient entre 3,56% et 3,98%.

6.2 Dettes subordonnées émises au cours du premier semestre 2024 :

Au cours du premier semestre de l'année 2024, le groupe Attijariwafa bank a clôturé l'émission d'un emprunt obligataire subordonné.

En date du 21 juin 2024, Attijariwafa bank a émis un emprunt obligataire subordonné au prorata sans priorisation entre les tranches, d'un montant de 1 milliard de dirhams, scindé en 10 000 obligations subordonnées de valeur nominale 100 000 dirhams. Il est ventilé en 2 tranches (A et B) non cotées, avec une maturité de 7 ans.

Le taux d'intérêt nominal relatif à la tranche A est fixe à 3,46%, augmenté d'une prime de risque de 50 points de base, soit 3,96%. Celui applicable à la tranche B est révisable annuellement soit 3,16%, augmenté d'une prime de risque de 45 points de base, soit 3,61%.

6.4 Actifs financiers valorisés à la juste valeur

(en milliers de dirhams)

BILAN JUIN 2024	30/06/2024	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers en juste valeur détenus à des fins de transaction	77 522 919	18 645 460	58 877 459	
Créances sur les Etablissements de crédit				
Créances sur la clientèle				
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes				
Valeurs reçues en pension				
Effets publics et valeurs assimilées	45 779 692		45 779 692	
Obligations et autres titres à revenu fixe	12 983 808		12 983 808	
Actions et autres titres à revenu variable	18 645 460	18 645 460		
Titres de participation non consolidés				
Instruments dérivés	113 959		113 959	
Créances rattachées				
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	569 535		407 808	161 727
Obligations et autres titres à revenu fixe	26 238		26 238	
Actions et autres titres à revenu variable	400 998		381 570	19 428
Titres de participation non consolidés	142 299			142 299
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	25 772 521		20 417 085	5 355 436
Instruments de dette comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	20 417 085		20 417 085	
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	5 355 436			5 355 436
Placement des activités d'assurance	47 731 930	20 550 141	8 118 530	19 063 259

Le résultat global des souscriptions est résumé dans le tableau suivant :

(en milliers de dirhams)

	Tranche A	Tranche B
Résultat par action	277 200	722 800

6.3 Le capital et résultat par action :

6.3.1 Nombre d'actions et valeur nominale :

Au 30 juin 2024, le capital d'Attijariwafa bank s'élève à 2 151 408 390 de dirhams. Le capital est constitué de 215 140 839 actions ordinaires de 10 dirhams de nominal.

6.3.2 Actions Attijariwafa bank détenues par le Groupe:

Au 30 juin 2024, le groupe Attijariwafa bank détient 13 226 583 actions Attijariwafa bank représentant un montant global de 2 461 millions de dirhams qui vient en déduction des capitaux propres consolidés.

6.3.3 Résultat par action :

La banque n'a pas d'instruments dilutifs en actions ordinaires. Par conséquent, le résultat dilué par action est égal au résultat de base par action.

(en dirhams)

	30/06/2024	30/06/2023
Résultat par action	22,80	16,80
Résultat dilué par action	22,80	16,80

6.5 Périmètre de consolidation

Dénomination	Secteur d'activité	(A)	(B)	(C)	(D)	Pays	Méthode	% Contrôle	% Intérêt
ATTIJARIWABA BANK	Banque					Maroc	Top		
ATTIJARIWABA EUROPE	Banque					France	IG	99,78%	99,78%
ATTIJARI INTERNATIONAL BANK	Banque					Maroc	IG	100,00%	100,00%
COMPAGNIE BANCAIRE DE L'AFRIQUE DE L'OUEST	Banque					Sénégal	IG	83,08%	83,08%
ATTIJARIBANK TUNISIE	Banque					Tunisie	IG	57,21%	57,21%
LA BANQUE INTERNATIONALE POUR LE MALI	Banque					Mali	IG	66,30%	66,30%
CREDIT DU SENEGAL	Banque					Sénégal	IG	95,00%	95,00%
UNION GABONAISE DE BANQUE	Banque					Gabon	IG	58,71%	58,71%
CREDIT DU CONGO	Banque					Congo	IG	91,00%	91,00%
SOCIETE IVOIRIENNE DE BANQUE	Banque					Côte d'Ivoire	IG	67,00%	67,00%
SOCIETE COMMERCIALE DE BANQUE CAMEROUN	Banque					Caméroun	IG	51,00%	51,00%
ATTIJARIBANK MAURITANIE	Banque					Mauritanie	IG	100,00%	67,00%
BANQUE INTERNATIONALE POUR L'AFRIQUE AU TOGO	Banque					Togo	IG	57,12%	57,12%
ATTIJARIWABA BANK EGYPT	Banque					Egypte	IG	100,00%	100,00%
BANK ASSAFA	Banque					Maroc	IG	100,00%	100,00%
WABA SALAF	Crédit à la consommation					Maroc	IG	50,91%	50,91%
WABA BAIL	Leasing					Maroc	IG	98,90%	98,90%
WABA IMMOBILIER	Crédit immobilier					Maroc	IG	100,00%	100,00%
ATTIJARI IMMOBILIER	Crédit immobilier					Maroc	IG	100,00%	100,00%
ATTIJARI FACTORING MAROC	Affacturage					Maroc	IG	100,00%	100,00%
WABA CASH	Activités cash					Maroc	IG	100,00%	100,00%
WABA LLD	Location longue durée					Maroc	IG	100,00%	100,00%
ATTIJARI FINANCES CORP.	Banque d'affaire					Maroc	IG	100,00%	100,00%
WABA GESTION	Gestion d'actif					Maroc	IG	66,00%	66,00%
ATTIJARI INTERMEDIATION	Intermédiation boursière					Maroc	IG	100,00%	100,00%
FCP SECURITE	OPCVM dédié					Maroc	IG	39,64%	39,64%
FCP OPTIMISATION	OPCVM dédié					Maroc	IG	39,64%	39,64%
FCP STRATEGIE	OPCVM dédié					Maroc	IG	39,64%	39,64%
FCP EXPANSION	OPCVM dédié					Maroc	IG	39,64%	39,64%
FCP FRUCTI VALEURS	OPCVM dédié					Maroc	IG	39,64%	39,64%
WG BOND FUND	OPCVM dédié			(2)		Maroc	IG	39,64%	39,64%
WABA ASSURANCE UEMOA	OPCVM dédié			(2)		Côte d'Ivoire	IG	39,64%	39,64%
WABA ASSURANCE	Assurance					Maroc	IG	39,64%	39,64%
ATTIJARI ASSURANCE TUNISIE	Assurance					Tunisie	IG	57,21%	47,55%
WABA IMMA ASSISTANCE	Assurance					Maroc	IG	72,15%	45,39%
WABA ASSURANCE NON VIE COTE D'IVOIRE	Assurance					Côte d'Ivoire	IG	39,64%	39,64%
WABA ASSURANCE VIE COTE D'IVOIRE	Assurance					Côte d'Ivoire	IG	39,64%	39,64%
WABA ASSURANCE NON VIE SENEGAL	Assurance					Sénégal	IG	39,64%	39,64%
WABA ASSURANCE VIE SENEGAL	Assurance					Sénégal	IG	39,64%	39,64%
WABA ASSURANCE NON VIE CAMEROUN	Assurance					Caméroun	IG	39,64%	25,77%
WABA ASSURANCE VIE CAMEROUN	Assurance					Caméroun	IG	39,64%	38,66%
BCM CORPORATION	Holding					Maroc	IG	100,00%	100,00%
OGM	Holding					Maroc	IG	50,00%	50,00%
ANDALUCARTHAGE	Holding					Maroc	IG	100,00%	100,00%
KASOVI	Holding					Ile maurice	IG	100,00%	100,00%
SAF	Holding					France	IG	99,82%	99,82%
FILAF	Holding					Sénégal	IG	100,00%	100,00%
ATTIJARI AFRIQUE PARTICIPATIONS	Holding					France	IG	100,00%	100,00%
ATTIJARI MAROCO-MAURITANIE	Holding					France	IG	67,00%	67,00%
ATTIJARI IVOIRE	Holding					Maroc	IG	66,67%	66,67%
ATTIJARI HOLDING AFRICA	Holding					Maroc	IG	100,00%	100,00%
ATTIJARI WEST AFRICA	Holding					Côte d'Ivoire	IG	100,00%	100,00%
SUCCESSALE BURKINA	Succursale					Burkina Faso	IG	83,08%	83,08%
SUCCESSALE BENIN	Succursale					Bénin	IG	83,08%	83,08%
SUCCESSALE NIGER	Succursale					Niger	IG	83,08%	83,08%
MOUSSAFIR	Hôtellerie					Maroc	MEE	33,34%	33,34%
ATTIJARI SICAR	Capital risque					Tunisie	IG	74,13%	42,41%
PANORAMA	Société immobilière					Maroc	IG	39,64%	39,64%
SOCIETE IMMOBILIERE TOGO LOME	Société immobilière					Togo	IG	100,00%	100,00%

(A) Mouvements intervenus au second semestre 2022

(B) Mouvements intervenus au premier semestre 2023

(C) Mouvements intervenus au second semestre 2023

(D) Mouvements intervenus au premier semestre 2024

1 - Acquisition.

2 - Création, franchissement de seuil.

3 - Entrée de périmètre IFRS.

4 - Cession.

5 - Déconsolidation.

6 - Fusion entre entités consolidées.

7 - Changement de méthode - Intégration globale à Mise en équivalence.

8 - Changement de méthode - Mise en équivalence à Intégration globale.

9 - Reconsolidation.

**forvis
mazars**

76, Bd Abdelmoumen
Résidence Koutoubia, 7ème étage
Casablanca, Maroc

ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE SUR LA SITUATION INTERMEDIAIRE DES COMPTES CONSOLIDES PERIODE DU 1ER JANVIER AU 30 JUIN 2024

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire d'Attijariwafa bank et ses filiales (Groupe Attijariwafa bank) comprenant le bilan, le compte de résultat, l'état du résultat global, le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et une sélection de notes explicatives au terme de la période du 1er janvier au 30 juin 2024. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant **KMAD 66.871.871**, dont un bénéfice net consolidé de **KMAD 5.767.634**.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire des états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe Attijariwafa bank arrêtés au 30 juin 2024, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Casablanca, le 23 septembre 2024

Les Commissaires aux Comptes

FORVIS MAZARS


forvis mazars
76 Bd Abdelmoumen, Résidence Koutoubia
7ème étage, Casablanca
Tél: +212 31 42 42 23

Abdou Souleye DIOP
Associé

Deloitte.

Deloitte Audit

Bd Sidi Mohammed Benabdellah
Bâtiment C, Tour Ivoire 3, 3ème étage
La Marina - Casablanca

DELOITTE AUDIT


Deloitte Audit
Bd Sidi Mohammed Benabdellah
Bâtiment C, Tour Ivoire 3, La Marina
Casablanca
Tél: 0522 22 40 25 / 05 22 22 47 34
Fax: 05 22 22 40 78 / 47 59

Sakina BENSOUA KORACHI
Associée

1. Présentation

Attijariwafa bank est une société de droit commun constituée au Maroc. Les états de synthèse comprennent les comptes du siège ainsi que les agences établies au Maroc.

2. Principes généraux

Les états de synthèse sont établis dans le respect des principes comptables généraux applicables aux établissements de crédit.

La présentation des états de synthèse d'Attijariwafa bank est conforme aux dispositions du Plan Comptable des Établissements de Crédit.

3. Créances et engagements par signature

Présentation générale des créances

- Les créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle sont ventilées selon leur durée initiale ou l'objet économique des concours :
 - créances à vue et à terme, pour les établissements de crédit,
 - crédits de trésorerie, crédits à l'équipement, crédits à la consommation, crédits immobiliers et autres crédits pour la clientèle.
- Les engagements par signature comptabilisés au hors bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds.
- Les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs, sont enregistrées sous les différentes rubriques de créances concernées (établissements de crédit, clientèle).
- Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Créances en souffrance sur la clientèle

- Les créances en souffrance sur la clientèle sont comptabilisées et évaluées conformément à la réglementation bancaire en vigueur.

Les principales dispositions appliquées se résument comme suit :

- les créances en souffrance sont, selon le degré de risque, classées en créances pré-douteuses, douteuses ou compromises.

Les créances en souffrance sont, après déduction des quotités de garantie prévues par la réglementation en vigueur, provisionnées à hauteur de :

- 20 % pour les créances pré-douteuses,
- 50 % pour les créances douteuses,
- 100 % pour les créances compromises.

Les provisions affectées relatives aux risques crédits sont déduites des postes d'actif concernés.

- Dès le déclassement des créances en créances en souffrance, les intérêts sur créances ne sont plus décomptés et comptabilisés. Ils sont constatés en produit à leur encaissement.
- Les pertes sur créances irrécouvrables sont constatées lorsque les chances de récupération des créances en souffrance sont jugées nulles.
- Les reprises de provisions pour créances en souffrance sont constatées lorsque les créances en souffrance ont connu une évolution favorable : remboursements effectifs (totaux ou partiels) de la créance ou une restructuration de la créance avec un remboursement partiel de la créance.
- La banque a procédé à un abandon de créances en souffrance par utilisation des provisions correspondantes constituées.

4. Dettes à vue et à terme

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les états de synthèse selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes :

- dettes à vue et à terme pour les établissements de crédit,
- comptes à vue créditeurs, comptes d'épargne, dépôts à terme et autres comptes créditeurs pour la clientèle.

Sont incluses dans ces différentes rubriques, en fonction de la nature de la contrepartie, les opérations de pension, matérialisées par des titres ou des valeurs.

Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

5. Portefeuille Titres

5.1. Présentation générale

Les opérations sur titres sont comptabilisées et évaluées conformément aux dispositions du Plan Comptable des Établissements de Crédit.

Les titres sont classés d'une part en fonction de la nature juridique du titre (titre de créance ou titre de propriété) d'autre part en fonction de l'intention (titre de transaction, titre de placement, titre d'investissement, titre de participation).

5.2. Titres de transaction

Sont inscrits dans ce portefeuille, les titres dont la liquidité est assurée et qui ont été acquis avec une intention de revente à brève échéance.

Ces titres sont enregistrés à leur valeur d'achat (coupon inclus). À chaque arrêté comptable, la différence entre cette valeur et la valeur de marché est inscrite directement en compte de résultat.

5.3. Titres de placement

Sont inscrits dans ce portefeuille, les titres acquis dans un objectif de détention supérieur à 6 mois à l'exception des titres à revenus fixes destinés à être conservés jusqu'à leur échéance. Cette catégorie de titres comprend notamment les titres qui ne satisfont pas aux conditions nécessaires leur permettant d'être classés dans une autre catégorie de titres.

Les titres de créances sont enregistrés au pied de coupon. La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est amortie sur la durée résiduelle du titre.

Les titres de propriété sont enregistrés à leur valeur d'achat hors frais d'acquisition.

À chaque arrêté comptable la différence négative entre la valeur de marché et la valeur d'entrée des titres fait l'objet d'une provision pour dépréciation. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées.

5.4. Titres d'investissement

Les titres d'investissement sont des titres de créance qui sont acquis ou qui proviennent d'une autre catégorie de titres, avec l'intention de les détenir jusqu'à l'échéance, pour procurer, sur une longue période, des revenus réguliers.

À leur date d'acquisition, ces titres sont enregistrés coupon exclu. La différence entre le prix d'acquisition et le prix de remboursement est amortie sur la durée résiduelle du titre.

À chaque arrêté comptable, les titres sont maintenus pour leur valeur d'acquisition quelle que soit la valeur de marché du titre. En conséquence, la perte ou le profit latents ne sont pas enregistrés.

5.5. Titres de participation

Sont inscrits dans cette catégorie, les titres dont la possession durable est estimée utile à la banque. À chaque arrêté comptable, leur valeur est estimée sur la base des éléments généralement admis : valeur d'usage, quote-part dans la situation nette, perspectives de résultats et cours de bourse. Les moins-values latentes donnent lieu, au cas par cas, à la constitution de provisions pour dépréciation.

5.6. Pensions livrées

- Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif et continuent d'être évalués suivant les règles applicables à leur catégorie. Le montant encaissé et les intérêts courus sur la dette sont enregistrés au passif.
- Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. Le montant décaissé et les intérêts courus sur la créance sont enregistrés à l'actif.

6. Les opérations libellées en devises

Les créances et les dettes ainsi que les engagements par signature libellés en devises étrangères sont convertis en dirhams au cours de change moyen en vigueur à la date de clôture.

La différence de change constatée sur les dotations des succursales à l'étranger et sur les emprunts en devises couverts contre le risque de change est inscrite au bilan dans la rubrique autres actifs ou autres passifs selon le sens. La différence de change résultant de la conversion des titres immobilisés acquis en devises est inscrite en écart de conversion dans les postes de titres concernés.

La différence de change sur les autres comptes tenus en devises est enregistrée en compte de résultat. Les produits et charges en devises étrangères sont convertis au cours du jour de leur comptabilisation.

7. La conversion des états financiers libellés en monnaie étrangère

La méthode utilisée pour convertir les états financiers libellés en monnaie étrangère est celle dite du « taux de clôture ».

Conversion des éléments du bilan et hors bilan

Tous les éléments d'actif, de passif et de hors bilan des entités étrangères sont convertis sur la base du cours de la devise à la date de clôture.

Les capitaux propres (hors résultat de l'exercice) sont évalués aux différents cours historique. L'écart résultant de la correction (cours de clôture - cours historique) est constaté parmi les capitaux propres au poste « écart de conversion ».

Conversion des éléments du compte de résultat

À l'exception des dotations aux amortissements et provisions convertis au cours de clôture, l'ensemble des éléments du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la devise constatée sur l'exercice.

8. Les provisions pour risques généraux

Ces provisions sont constituées, à la discrétion des dirigeants, en vue de faire face à des risques futurs relevant de l'activité bancaire, actuellement non identifiés et non mesurables avec précision.

Les provisions ainsi constituées font l'objet d'une réintégration fiscale.

9. Les immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles figurent au bilan à la valeur d'acquisition diminuée des amortissements cumulés, calculés selon la méthode linéaire sur les durées de vie estimées.

Les immobilisations incorporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont amorties sur les durées suivantes :

Nature	Durée d'amortissement
- Droit au bail	Non amortissable
- Brevets et marques	N/A
- Immobilisations en recherche et développement	N/A
- Logiciels informatiques	6,67
- Autres éléments du fonds de commerce	5

Les immobilisations corporelles ventilées en immobilisations d'exploitation et hors exploitation sont amorties sur les durées suivantes :

Nature	Durée d'amortissement
- Terrain	Non amortissable
- Immeubles d'exploitation	25
- Mobilier de bureau	6,67
- Matériel informatique	6,67
- Matériel roulant	5
- Agencements, aménagement et installations	6,67

10. Charges à répartir

Les charges à répartir enregistrent les dépenses qui, eu égard à leur importance et leur nature, sont susceptibles d'être rattachées à plus d'un exercice.

Les durées d'amortissement appliquées sont les suivantes :

Nature	Durée d'amortissement
- Frais préliminaires	3
- Frais d'acquisition des immobilisations	5
- Frais d'émission des emprunts	N/A
- Primes d'émission ou de remboursement de titres de créance	N/A
- Autres charges à répartir	Entre 3 et 5 ans selon le cas

11. Prise en charge des intérêts et commissions dans le compte de produits et charges

Intérêts

Sont considérés comme intérêts les produits et charges calculés sur des capitaux effectivement prêtés ou empruntés.

Sont considérés comme intérêts assimilés les produits et charges calculés sur une base prorata temporis et qui rémunèrent un risque. Entrent notamment dans cette catégorie, les commissions sur engagements de garantie et de financement (caution, crédit documentaire ...).

Les intérêts courus sur les capitaux effectivement prêtés ou empruntés sont constatés dans les comptes de créances et dettes rattachées les ayant générés par la contrepartie du compte de résultat. Les intérêts assimilés sont constatés en produits ou en charges dès leur facturation.

Commissions

Les produits et charges, déterminés sur une base « flat » et qui rémunèrent une prestation de service, sont constatés en tant que commissions dès leur facturation.

12. Charges et produits non courants

Ils représentent exclusivement les charges et produits à caractère extraordinaire et sont par principe rares puisque de nature inhabituelle et de survenance exceptionnelle.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE au 30 juin 2024

(en milliers de dirhams)

	30/06/2024	31/12/2023
1 (+) Produits d'exploitation bancaire perçus	11 875 073	20 060 346
2 (+) Récupérations sur créances amorties	11 565	19 037
3 (+) Produits d'exploitation non bancaire perçus	127 703	202 093
4 (-) Charges d'exploitation bancaire versées (*)	-4 588 916	-9 317 106
5 (-) Charges d'exploitation non bancaire versées		
6 (-) Charges générales d'exploitation versées	-2 040 983	-3 762 219
7 (-) Impôts sur les résultats versés	-1 749 058	-2 178 066
I FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DU COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES	3 635 385	5 024 085
Variation des:		
8 (±) Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-5 211 418	-572 142
9 (±) Créances sur la clientèle	-8 299 489	-17 298 680
10 (±) Titres de transaction et de placement	-15 524 595	-875 641
11 (±) Autres actifs	-1 095 927	-220 396
12 (±) Immobilisations données en crédit-bail et en location	75 050	-315 259
13 (±) Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	7 944 538	3 737 349
14 (±) Dépôts de la clientèle	19 180 660	20 232 850
15 (±) Titres de créance émis	2 819 188	-4 320 555
16 (±) Autres passifs	2 835 033	2 172 120
II SOLDE DES VARIATIONS DES ACTIFS ET PASSIFS D'EXPLOITATION	2 723 040	2 539 646
III FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION (I + II)	6 358 425	7 563 731
17 (+) Produit des cessions d'immobilisations financières	173 881	
18 (+) Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		-12 651
19 (-) Acquisition d'immobilisations financières	-3 268	-8 759 345
20 (-) Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-416 291	-981 714
21 (+) Intérêts perçus	293 755	538 763
22 (+) Dividendes perçus	1 690 626	2 110 809
IV FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	1 738 703	-7 104 138
23 (+) Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus		
24 (+) Emission de dettes subordonnées	-878 000	-134 000
25 (+) Emission d'actions		
26 (-) Remboursement des capitaux propres et assimilés		
27 (-) Intérêts versés	-395 226	-714 239
28 (-) Dividendes versés	-3 549 824	-3 334 683
V FLUX DE TRÉSORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	-4 823 050	-4 182 922
VI VARIATION NETTE DE LA TRÉSORERIE (III+IV+V)	3 274 078	-3 723 329
VII TRÉSORERIE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	8 119 973	11 843 302
VIII TRÉSORERIE À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	11 394 050	8 119 973

(*) : y compris les dotations nettes de provisions

ÉTAT DES DÉROGATIONS au 30 juin 2024

(en milliers de dirhams)

INDICATIONS DES DEROGATIONS	JUSTIFICATIONS DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RÉSULTATS
I Dérogations aux principes comptables fondamentaux	NÉANT	NÉANT
II Dérogations aux méthodes d'évaluation	NÉANT	NÉANT
III Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse	NÉANT	NÉANT

ÉTAT DES CHANGEMENTS DE MÉTHODES au 30 juin 2024

(en milliers de dirhams)

NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATIONS DES CHANGEMENTS	INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RÉSULTATS
I Changements affectant les méthodes d'évaluation	NÉANT	NÉANT
II Changements affectant les règles de présentation	NÉANT	NÉANT

CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS au 30 juin 2024

(en milliers de dirhams)

CRÉANCES	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc	Établissements de crédit à l'étranger	Total 30/06/2024	Total 31/12/2023
COMPTES ORDINAIRES DÉBITEURS	6 336 437	8 737	1 440 743	8 010 131	15 796 048	10 122 408
VALEURS REÇUES EN PENSION		1 399 961			1 399 961	1 399 937
- au jour le jour						
- à terme		1 399 961			1 399 961	1 399 937
PRÊTS DE TRÉSORERIE		1 497 544	8 987 275	5 484 235	15 969 054	12 157 906
- au jour le jour						
- à terme		1 497 544	8 987 275	5 484 235	15 969 054	12 157 906
PRÊTS FINANCIERS		800 000	12 745 225	3 855 431	17 400 656	18 484 386
AUTRES CRÉANCES		2 765 288	36 521	1 776	2 803 585	2 488 738
INTÉRÊTS COURUS À RECEVOIR					208 946	183 108
CRÉANCES EN SOUFFRANCE						
TOTAL	6 336 437	6 471 530	23 209 764	17 351 573	53 578 250	44 836 483

CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE au 30 juin 2024

(en milliers de dirhams)

CRÉANCES	Secteur public	Secteur privé			Total 30/06/2024	Total 31/12/2023
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
CRÉDITS DE TRÉSORERIE	13 954 859	3 632 888	38 784 743	2 971 291	59 343 781	63 799 722
- Comptes à vue débiteurs	133 067	1 487 888	12 987 597	2 556 370	17 164 922	20 544 548
- Créances commerciales sur le Maroc			4 009 278		4 009 278	4 576 346
- Crédits à l'exportation			96 607		96 607	187 951
- Autres crédits de trésorerie	13 821 792	2 145 000	21 691 261	414 921	38 072 974	38 490 877
CRÉDITS À LA CONSOMMATION			315 229	12 081 632	12 396 861	12 380 443
CRÉDITS À L'ÉQUIPEMENT	50 469 262	3 123 798	23 892 279	3 892 233	81 377 572	68 116 871
CRÉDITS IMMOBILIERS	704 571		15 015 485	53 828 233	69 548 289	68 281 370
AUTRES CRÉDITS	147	17 036 631	7 509 995	12 079	24 558 852	25 584 843
CRÉANCES ACQUISES PAR AFFACTURAGE	7 607 135		352 942		7 960 077	8 860 075
INTÉRÊTS COURUS À RECEVOIR					2 874 095	2 565 585
CRÉANCES EN SOUFFRANCE	4 599	187	2 016 445	4 075 911	6 097 142	6 268 271
- Créances pré-douteuses			48	1 273 297	1 273 345	1 167 931
- Créances douteuses			13 013	510 730	523 743	474 441
- Créances compromises	4 599	187	2 003 384	2 291 884	4 300 054	4 625 899
TOTAL	72 740 573	23 793 504	87 887 118	76 861 379	264 156 669	255 857 180

**VENTILATION DES TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT
PAR CATÉGORIE D'ÉMETTEUR au 30 juin 2024**

(en milliers de dirhams)

TITRES	ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS	ÉMETTEURS PUBLICS	ÉMETTEURS PRIVÉS		30/06/2024	31/12/2023
			FINANCIERS	NON FINANCIERS		
TITRES CÔTÉS	15 310		18 303 155		18 318 465	18 084 375
Bons du trésor et valeurs assimilées						
Obligations						
Autres titres de créances						
Titres de propriété	15 310		18 303 155		18 318 465	18 084 375
Certificats de Sukuks						
TITRES NON CÔTÉS	13 796 964	65 222 676	845	504 732	79 525 217	64 291 072
Bons du trésor et valeurs assimilées		64 020 603			64 020 603	54 385 290
Obligations	1 110 986			498 500	1 609 486	1 885 776
Autres titres de créances	12 685 307	1 199 108			13 884 415	8 009 293
Titres de Propriété	671	2 965	845	6 232	10 713	10 713
Certificats de Sukuks						
TOTAL GÉNÉRAL	13 812 274	65 222 676	18 304 000	504 732	97 843 682	82 375 447

VALEURS DES TITRES DE TRANSACTION, DE PLACEMENT ET DES TITRES D'INVESTISSEMENT au 30 juin 2024

(en milliers de dirhams)

TITRES	Valeur comptable brute	Valeur actuelle	Valeur de remboursement	Plus-values latentes	Moins-values latentes	Provisions
TITRES DE TRANSACTION	80 054 006	80 054 006				
BONS ET VALEURS ASSIMILÉES	48 763 721	48 763 721				
OBLIGATIONS	298 500	298 500				
AUTRES TITRES DE CRÉANCES	12 685 307	12 685 307				
TITRES DE PROPRIÉTÉ	18 306 478	18 306 478				
CERTIFICATS DE SUKUKS						
TITRES DE PLACEMENT	1 151 337	1 133 686		3 654	17 651	17 651
BONS ET VALEURS ASSIMILÉES						
OBLIGATIONS	1 110 986	1 110 986				
AUTRES TITRES DE CRÉANCES						
TITRES DE PROPRIÉTÉ	40 351	22 700		3 654	17 651	17 651
CERTIFICATS DE SUKUKS						
TITRES D'INVESTISSEMENT	16 655 990	16 655 990				
BONS ET VALEURS ASSIMILÉES	15 256 882	15 256 882				
OBLIGATIONS	200 000	200 000				
AUTRES TITRES DE CRÉANCES	1 199 108	1 199 108				
CERTIFICATS DE SUKUKS						

DÉTAIL DES AUTRES ACTIFS au 30 juin 2024

(en milliers de dirhams)

ACTIF	MONTANT AU 30/06/2024	MONTANT AU 31/12/2023
INSTRUMENTS OPTIONNELS ACHETÉS	113 959	246 679
OPÉRATIONS DIVERSES SUR TITRES		
DÉBITEURS DIVERS	548 425	432 008
Sommes dues par l'État	402 520	344 627
Sommes dues par les organismes de prévoyance		
Sommes diverses dues par le personnel	79	23
Comptes clients de prestations non bancaires	36	36
Divers autres débiteurs	145 790	87 322
VALEURS ET EMPLOIS DIVERS	1 156 799	1 108 275
COMPTES DE RÉGULARISATION	5 335 905	4 283 526
Comptes d'ajustement des opérations de hors bilan	212 136	149 280
Comptes d'écarts sur devises et titres		
Résultats sur produits dérivés de couverture		
Charges à répartir sur plusieurs exercices	478 711	607 579
Comptes de liaison entre siège, succursales et agences au Maroc	355 421	372 621
Produits à recevoir et charges constatées d'avance	3 301 757	1 974 059
Autres comptes de régularisation	987 880	1 179 987
CRÉANCES EN SOUFFRANCE SUR OPÉRATIONS DIVERSES	205 195	193 868
TOTAL	7 360 283	6 264 356

CRÉANCES SUBORDONNÉES au 30 juin 2024

(en milliers de dirhams)

CRÉANCES	Montant				Dont Entreprises liées et Apparentées	
	Brut 1	30/06/2024		31/12/2023	30/06/2024	31/12/2023
		Prov 2	Net 3	Net 4	Net 5	Net 6
Créances subordonnées aux établissements de crédit et assimilés						
Créances subordonnées à la clientèle						
TOTAL						

N E A N T

IMMOBILISATIONS DONNÉES EN CRÉDIT-BAIL, EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT ET EN LOCATION SIMPLE

au 30 juin 2024

(en milliers de dirhams)

NATURE	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements		Provisions		Montant net à la fin de l'exercice
					Dotations au titre de l'exercice	Cumul des amortissements	Dotations au titre de l'exercice	Reprises de provisions	
IMMOBILISATIONS DONNÉES EN CRÉDIT-BAIL ET EN LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT	1 676 099		9	1 676 090	75 041	953 471			722 619
Crédit-bail sur immobilisations incorporelles									
CRÉDIT-BAIL MOBILIER	1 638 018			1 638 018	75 041	931 535			706 483
- Crédit-bail mobilier en cours	386			386					386
- Crédit-bail mobilier loué	1 637 632			1 637 632	75 041	931 535			706 097
- Crédit-bail mobilier non loué après résiliation									
CRÉDIT-BAIL IMMOBILIER	25 647			25 647		21 936			3 711
- Crédit-bail immobilier en cours									
- Crédit-bail immobilier loué	25 647			25 647		21 936			3 711
- Crédit-bail immobilier non loué après résiliation									
LOYERS COURUS À RECEVOIR									
LOYERS RESTRUCTURÉS									
LOYERS IMPAYÉS	12 434		9	12 425					12 425
CRÉANCES EN SOUFFRANCE									
IMMOBILISATIONS DONNÉES EN LOCATION SIMPLE									
Biens mobiliers en location simple									
Biens immobiliers en location simple									
Loyers courus à recevoir									
Loyers restructurés									
Loyers impayés									
Loyers en souffrance									
TOTAL	1 676 099		9	1 676 090	75 041	953 471			722 619

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES au 30 juin 2024

(en milliers de dirhams)

NATURE	Montant brut au début de l'exercice	Montant des acquisitions au cours de l'exercice	Montant des cessions ou retraits au cours de l'exercice	Montant brut à la fin de l'exercice	Amortissements et/ou provisions			Cumul	Montant net à la fin de l'exercice
					Montant des amortissements et/ou provisions au début de l'exercice	Dotations au titre de l'exercice	Montant des amortissements sur immobilisations sorties		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	5 757 709	243 695		6 001 404	3 022 784	213 824		3 236 608	2 764 795
Droit au bail	314 646			314 646	10 081	20 000		30 081	284 564
Immobilisations en recherche et développement									
Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	5 443 063	243 695		5 686 758	3 012 703	193 824		3 206 527	2 480 231
- Immobilisations incorporelles hors exploitation									
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 559 639	172 596		8 732 235	6 138 950	140 687		6 279 637	2 452 598
- Immeubles d'exploitation	2 688 077	103 228		2 791 305	1 197 367	20 835		1 218 201	1 573 104
Terrain d'exploitation	464 752			464 752					464 752
Immeubles d'exploitation Bureaux	2 177 355	103 228		2 280 583	1 152 957	20 724		1 173 680	1 106 903
Immeubles d'exploitation Logements de fonction	45 970			45 970	44 410	111		44 521	1 449
- Mobilier et matériel d'exploitation	2 839 792	30 525		2 870 317	2 470 748	58 701		2 529 449	340 868
Mobilier de bureau d'exploitation	489 581	1 432		491 013	469 029	4 641		473 670	17 343
Matériel de bureau d'exploitation	1 111 646	8 309		1 119 955	970 759	21 337		992 096	127 859
Matériel Informatique	1 236 376	20 784		1 257 160	1 028 771	32 723		1 061 494	195 666
Matériel roulant rattaché à l'exploitation	2 189			2 189	2 189			2 189	
Autres matériels d'exploitation									
- Autres immobilisations corporelles d'exploitation	2 486 544	37 155		2 523 699	2 120 913	54 705		2 175 618	348 081
- Immobilisations corporelles hors exploitation	545 226	1 688		546 914	349 923	6 446		356 369	190 545
Terrains hors exploitation	53 713			53 713					53 713
Immeubles hors exploitation	230 237			230 237	173 649	3 235		176 884	53 353
Mobiliers et matériel hors exploitation	74 271	431		74 702	48 213	19		48 232	26 470
Autres immobilisations corporelles hors exploitation	187 005	1 257		188 262	128 061	3 192		131 253	57 009
TOTAL	14 317 348	416 291		14 733 639	9 161 734	354 511		9 516 245	5 217 393

Dettes envers les établissements de crédit et assimilés au 30 juin 2024

(en milliers de dirhams)

DETTES	Établissements de crédit et assimilés au Maroc			Établissements de crédit à l'étranger	30/06/2024	31/12/2023
	Bank Al-Maghrib, Trésor Public et Service des Chèques Postaux	Banques au Maroc	Autres établissements de crédit et assimilés au Maroc			
COMPTES ORDINAIRES CRÉDITEURS		40 605	1 572 783	3 965 424	5 578 812	2 295 147
VALEURS DONNÉES EN PENSION	21 587 620				21 587 620	17 889 784
- au jour le jour						
- à terme	21 587 620				21 587 620	17 889 784
EMPRUNTS DE TRÉSORERIE	15 134 000		2 313 343	1 037 601	18 484 944	17 551 020
- au jour le jour			746 334		746 334	3 632 153
- à terme	15 134 000		1 567 009	1 037 601	17 738 610	13 918 867
EMPRUNTS FINANCIERS	1 992			3 807 808	3 809 800	3 915 969
AUTRES DETTES	53 721	8 065			61 786	57 820
INTÉRÊTS COURUS À PAYER					263 203	131 887
TOTAL	36 777 333	48 670	3 886 126	8 810 833	49 786 165	41 841 627

Dépôts de la clientèle au 30 juin 2024

(en milliers de dirhams)

DÉPÔTS	Secteur public	Secteur privé			Total 30/06/2024	Total 31/12/2023
		Entreprises financières	Entreprises non financières	Autre clientèle		
COMPTES À VUE CRÉDITEURS	4 983 912	5 537 039	51 310 138	173 786 137	235 617 226	222 440 708
COMPTES D'ÉPARGNE			1 526	32 250 468	32 251 994	31 403 220
DÉPÔTS À TERME	5 006 632	3 974 701	4 024 720	16 149 625	29 155 678	24 874 002
AUTRES COMPTES CRÉDITEURS	354 780	507 776	11 024 542	3 842 460	15 729 558	14 859 647
INTÉRÊTS COURUS À PAYER					551 334	547 553
TOTAL	10 345 324	10 019 516	66 360 926	226 028 690	313 305 790	294 125 130

Titres de créance émis au 30 juin 2024

(en milliers de dirhams)

NATURE TITRES	Caractéristiques					Montant	Dont		Montant non amorti des primes d'émission ou de remboursement
	Date de jouissance	Date d'échéance	Valeur Nominale Unitaire	Taux	Mode de remboursement		Entreprises liées	Autres apparentés	
CERTIFICATS DE DEPOTS	20/03/2020	25/03/2025	100	2,98%	IN FINE	450 000			
CERTIFICATS DE DEPOTS	07/09/2020	09/09/2024	100	2,39%	IN FINE	110 000			
CERTIFICATS DE DEPOTS	02/10/2020	02/10/2025	100	2,55%	IN FINE	100 000			
CERTIFICATS DE DEPOTS	01/02/2021	02/02/2026	100	2,41%	IN FINE	726 000			
CERTIFICATS DE DEPOTS	20/04/2021	20/04/2026	100	2,35%	IN FINE	1 125 000			
CERTIFICATS DE DEPOTS	15/03/2022	15/03/2027	100	2,54%	IN FINE	503 500			
CERTIFICATS DE DEPOTS	15/02/2024	16/02/2026	100	3,63%	IN FINE	940 000			
CERTIFICATS DE DEPOTS	15/02/2024	15/02/2027	100	3,75%	IN FINE	260 000			
CERTIFICATS DE DEPOTS	21/03/2024	23/03/2026	100	3,55%	IN FINE	1 400 000			
CERTIFICATS DE DEPOTS	21/03/2024	22/03/2027	100	3,65%	IN FINE	840 000			
CERTIFICATS DE DEPOTS	21/03/2024	21/03/2025	100	3,35%	IN FINE	940 000			
Total						7 394 500			

Détail des autres passifs au 30 juin 2024

(en milliers de dirhams)

PASSIF	MONTANT AU 30/06/2024	MONTANT AU 31/12/2023
INSTRUMENTS OPTIONNELS VENDUS	408 572	264 009
OPÉRATIONS DIVERSES SUR TITRES	3 115 910	4 239 330
CRÉDITEURS DIVERS	6 776 806	3 902 514
Sommes dues à l'Etat	1 409 012	1 145 840
Sommes dues aux organismes de prévoyance	137 217	96 585
Sommes diverses dues au personnel	585 500	687 806
Sommes diverses dues aux actionnaires et associés	3 556 097	6 273
Fournisseurs de biens et services	897 163	1 669 014
Divers autres créditeurs	191 817	296 996
COMPTES DE RÉGULARISATION	3 516 522	2 576 924
Comptes d'ajustement des opérations de hors bilan	197	14 755
Comptes d'écarts sur devises et titres		
Résultats sur produits dérivés de couverture		
Comptes de liaison entre siège, succursales et agences au Maroc		
Charges à payer et produits constatés d'avance	721 699	940 773
Autres comptes de régularisation	2 794 626	1 621 395
TOTAL	13 817 810	10 982 777

Provisions au 30 juin 2024

(en milliers de dirhams)

PROVISIONS	Encours 31/12/2023	Dotations	Reprises	Autres variations	Encours 30/06/2024
PROVISIONS DÉDUITES DE L'ACTIF SUR :	16 033 184	894 595	1 162 293	13	15 765 499
Créances sur les Établissements de crédit et assimilés					
Créances sur la clientèle	13 463 578	624 595	1 156 981	3	12 931 195
Titres de placement	17 826		175		17 651
Titres de participation et emplois assimilés	2 490 471	250 000	5 137	10	2 735 344
Immobilisations en crédit-bail et en location					
Autres actifs	61 309	20 000			81 309
PROVISIONS INSCRITES AU PASSIF	5 121 801	352 785	140 534	39	5 334 091
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature	815 611	36 765	33 333	43	819 086
Provisions pour risques généraux	2 986 715	150 000			3 136 715
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires	203 969	36 561	19 526		221 004
Provisions pour autres risques et charges	865 006	129 459	9 112	-4	985 349
Provisions réglementées	250 500		78 563		171 937
TOTAL GÉNÉRAL	21 154 985	1 247 380	1 302 827	52	21 099 590

Subventions fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie au 30 juin 2024

(en milliers de dirhams)

	OBJET ECONOMIQUE	MONTANT GLOBAL	MONTANT A FIN DEC 2023	UTILISATION JUIN 2024	MONTANT A FIN JUIN 2024
SUBVENTIONS					
FONDS PUBLICS AFFECTÉS					
FONDS SPÉCIAUX DE GARANTIE					
TOTAL					

NÉANT

Dettes subordonnées au 30 juin 2024

(en milliers de dirhams)

Monnaie de l'emprunt	Montant en monnaie de l'emprunt	Cours (1)	Taux	Durée (2)	Condition de remboursement anticipé, subordination et convertibilité (3)	Montant de l'emprunt en monnaie nationale (ou contrevaaleur en KDH)	dont entreprises liées		dont autres apparentés	
							Montant 2023 (en contrevaaleur KDH)	Montant 06/2024 (en contrevaaleur KDH)	Montant 2023 (en contrevaaleur KDH)	Montant 06/2024 (en contrevaaleur KDH)
MAD			2,97%	7 ANS		1 000 000				
MAD			3,32%	7 ANS		78 000				
MAD			3,57%	7 ANS		1 110 000				
MAD			3,69%	7 ANS		325 000				
MAD			3,73%	7 ANS		925 000				
MAD			3,71%	7 ANS		330 000				
MAD			3,61%	7 ANS		722 800				
MAD			3,96%	7 ANS		277 200				
MAD			2,79%	7 ANS		56 000				
MAD			2,66%	7 ANS		500 000				
MAD			3,74%	10 ANS		758 000				
MAD			4,07%	10 ANS		320 000				
MAD			4,52%	10 ANS		588 200				
MAD			4,75%	10 ANS		880 000				
MAD			5,48%	Perpétuelle		151 000				
MAD			5,46%	Perpétuelle		849 000				
MAD			5,98%	Perpétuelle		100 000				
MAD			5,23%	Perpétuelle		350 100				
MAD			5,38%	Perpétuelle		649 900				
MAD			5,43%	Perpétuelle		400 000				
MAD			5,47%	Perpétuelle		825 000				
MAD			5,48%	Perpétuelle		500 000				
MAD			5,73%	Perpétuelle		50 000				
MAD			4,61%	Perpétuelle		450 000				
MAD			5,31%	Perpétuelle		175 000				
MAD			4,58%	Perpétuelle		500 000				
MAD			4,75%	Perpétuelle		100 000				
MAD			5,21%	Perpétuelle		900 000				
MAD			5,23%	Perpétuelle		1 000 000				
MAD			5,13%	Perpétuelle		1 815 000				
MAD			6,28%	Perpétuelle		185 000				
TOTAL						16 870 200				

(1) cours BAM au 30/06/2024 - (2) éventuellement indéterminée - (3) se référer au contrat de dettes subordonnées

Capitaux propres au 30 juin 2024

(en milliers de dirhams)

CAPITAUX PROPRES	Encours 31/12/2023	Affectation du résultat	Autres variations	Encours 30/06/2024
Écarts de réévaluation	420			420
Réserves et primes liées au capital	34 914 379	1 596 428		36 510 807
Réserve légale	215 141			215 141
Autres réserves	22 204 531	1 596 428		23 800 959
Primes d'émission, de fusion et d'apport	12 494 707			12 494 707
Capital	2 151 408			2 151 408
Capital appelé	2 151 408			2 151 408
Capital non appelé				
Certificat d'investissement				
Fonds de dotations				
Actionnaires Capital non versé				
Report à nouveau (+/-)	7 587 226			7 587 226
Résultats nets en instance d'affectation (+/-)				
Résultat net de l'exercice (+/-)	5 146 252	-5 146 252		4 144 710
TOTAL	49 799 685	-3 549 824		50 394 571

Engagements de financement et de garantie au 30 juin 2024

(en milliers de dirhams)

ENGAGEMENTS	30/06/2024	31/12/2023
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE DONNÉS	211 786 306	203 407 669
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit et assimilés	7 319 553	7 262 815
Crédits documentaires import		
Acceptations ou engagements de payer	532	532
Ouvertures de crédit confirmés		
Engagements de substitution sur émission de titres		
Engagements irrévocables de crédit-bail		
Autres engagements de financement donnés	7 319 021	7 262 283
Engagements de financement en faveur de la clientèle	113 683 513	106 777 322
Crédits documentaires import	39 862 135	34 747 603
Acceptations ou engagements de payer	3 911 438	4 891 252
Ouvertures de crédit confirmés		
Engagements de substitution sur émission de titres		
Engagements irrévocables de crédit-bail		
Autres engagements de financement donnés	69 909 940	67 138 467
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	20 344 253	20 217 377
Crédits documentaires export confirmés	699 183	701 177
Acceptations ou engagements de payer		
Garanties de crédits donnés	4 117 354	4 008 025
Autres cautions, avals et garanties donnés	15 527 716	15 508 175
Engagements en souffrance		
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	70 438 987	69 150 155
Garanties de crédits donnés	15 043 055	15 361 282
Caution et garanties en faveur de l'administration publique	29 574 285	27 023 238
Autres cautions et garanties donnés	24 281 730	25 264 680
Engagements en souffrance	1 539 917	1 500 955
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE REÇUS	37 851 214	40 898 135
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés		
Ouvertures de crédit confirmés		
Engagements de substitution sur émission de titres		
Autres engagements de financement reçus		
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	37 435 553	40 466 967
Garanties de crédits		
Autres garanties reçues	37 435 553	40 466 967
Engagements de garantie reçus de l'État et d'organismes de garantie divers	415 661	431 168
Garanties de crédits	415 661	431 168
Autres garanties reçues		

Engagements sur titres au 30 juin 2024

(en milliers de dirhams)

	Montant
Engagements donnés	358 260
Titres achetés à réméré	
Autres titres à livrer	358 260
Engagements reçus	1 567 712
Titres vendus à réméré	
Autres titres à recevoir	1 567 712

Opérations de change à terme et engagements sur produits dérivés au 30 juin 2024

(en milliers de dirhams)

	Opérations de couverture		Autres opérations	
	30/06/2024	31/12/2023	30/06/2024	31/12/2023
Opérations de change à terme	72 291 250	76 814 548		
Devises à recevoir	23 442 636	23 713 520		
Dirhams à livrer	4 505 366	11 000 059		
Devises à livrer	31 138 793	27 132 513		
Dirhams à recevoir	13 204 455	14 968 456		
Dont swaps financiers de devises				
Engagements sur produits dérivés	53 783 762	52 602 133		
Engagements sur marchés réglementés de taux d'intérêt				
Engagements sur marchés de gré à gré de taux d'intérêt	5 046 609	7 797 410		
Engagements sur marchés réglementés de cours de change				
Engagements sur marchés de gré à gré de cours de change	22 689 757	24 171 059		
Engagements sur marchés réglementés d'autres instruments				
Engagements sur marchés de gré à gré d'autres instruments	26 047 396	20 633 664		

Valeurs et sûretés reçues et données en garantie au 30 juin 2024

(en milliers de dirhams)

Valeurs et sûretés reçues en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montants des créances et des engagements par signature donnés couverts
Bons du trésor et valeurs assimilées		N/D	
Autres titres			
Hypothèques			
Autres valeurs et sûretés réelles			
TOTAL			

Valeurs et sûretés données en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques du passif ou du hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus	Montants des dettes ou des engagements par signature reçus couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées	17 150 029		
Autres titres			
Hypothèques			
Autres valeurs et sûretés réelles			
TOTAL	17 150 029		

Ventilation des emplois et des ressources suivant la durée résiduelle au 30 juin 2024

(en milliers de dirhams)

	D ≤ 1mois	1mois < D ≤ 3mois	3 mois < D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans	TOTAL
ACTIF						
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	9 096 981	3 575 626	13 601 130	11 386 045	4 524 419	42 184 201
Créances sur la clientèle	26 024 630	20 710 152	47 047 251	88 657 538	73 710 630	256 150 201
Créances acquises par affacturage	20 211	412 202	1 944 092	5 149 455	480 508	8 006 468
Titres de placement	4 056	7 719	11 774	1 103 581	48 898	1 176 028
Titres d'investissement	403 637		5 163 969	7 664 811	3 589 560	16 821 977
TOTAL	35 549 515	24 705 699	67 768 216	113 961 430	82 354 015	324 338 875
PASSIF						
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	27 354 166	3 123 212	14 998 142	2 926 435	1 384 210	49 786 165
Dettes envers la clientèle	42 567 220	14 279 597	30 642 289	51 339 274	174 477 410	313 305 790
Titres de créance émis		111 065	1 403 462	5 951 587		7 466 114
Emprunts subordonnés			4 051 572	3 162 236	10 081 444	17 295 252
TOTAL	69 921 386	17 513 874	51 095 465	63 379 532	185 943 064	387 853 321

- Les créances et les dettes à vue sont ventilées selon les lois et conventions d'écoulement adoptées par la banque

Ventilation du total de l'actif, du passif et de l'hors bilan en monnaies étrangères au 30 juin 2024

(en milliers de dirhams)

BILAN	30/06/2024	31/12/2023
ACTIF :	45 204 689	37 382 475
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	147 917	197 612
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	17 003 851	12 708 011
Créances sur la clientèle	3 639 390	4 026 055
Titres de transaction et de placement et d'investissement	13 224 798	8 657 591
Autres actifs	400 304	754 776
Titres de participation et emplois assimilés	10 788 429	11 038 430
PASSIF :	20 927 357	17 157 142
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux		
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	10 865 758	8 663 520
Dépôts de la clientèle	9 992 236	8 425 246
Titres de créance émis		
Autres passifs	69 363	68 376
HORS BILAN :	103 823 696	102 103 573
Engagements donnés	76 578 535	72 678 461
Engagements reçus	27 245 161	29 425 112

Commissions sur prestations de service au 30 juin 2024

(en milliers de dirhams)

COMMISSIONS	30/06/2024	30/06/2023
Commissions sur fonctionnement de comptes	118 549	104 537
Commissions sur moyens de paiement	649 517	529 376
Commissions sur opérations sur titres	42 744	19 856
Commissions sur titres en gestion et en dépôt	46 000	51 000
Commissions sur prestations de service sur crédit	83 087	96 535
Commissions sur ventes de produits d'assurance	91 269	72 334
Commissions sur autres prestations de service	264 554	294 352
TOTAL	1 295 720	1 167 990

Charges générales d'exploitation au 30 juin 2024

(en milliers de dirhams)

CHARGES	30/06/2024	30/06/2023
Charge de personnel	1 291 378	1 191 671
Impôts et taxes	32 512	32 512
Charges externes	899 885	877 138
Autres charges générales d'exploitation	42 617	39 364
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	334 512	319 439
TOTAL	2 600 904	2 460 124

Concentration des risques sur un même bénéficiaire au 30 juin 2024

(en milliers de dirhams)

NOMBRE DE BENEFICIAIRES	TOTAL ENGAGEMENTS
23	96 519 304

Marge d'intérêts au 30 juin 2024

(en milliers de dirhams)

	30/06/2024	30/06/2023
INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS SUR OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	6 165 200	5 512 711
dont : Intérêts	5 979 387	5 286 344
Commissions sur engagements	185 813	226 367
INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS SUR OPÉRATIONS AVEC LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT	822 300	663 943
dont : Intérêts	792 638	633 451
Commissions sur engagements	29 662	30 492
INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS SUR TITRES DE CRÉANCE	310 700	278 180
INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS	7 298 200	6 454 834
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	1 354 455	996 121
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	676 630	503 792
Intérêts et charges assimilés sur titres de créance	94 246	95 594
INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉS	2 125 331	1 595 507
MARGE D'INTÉRÊTS	5 172 869	4 859 327

Résultat des opérations de marché au 30 juin 2024

(en milliers de dirhams)

PRODUITS ET CHARGES	30/06/2024	30/06/2023
+ Gains sur les titres de transaction	1 815 206	1 360 855
- Pertes sur les titres de transaction	160 414	610 659
Résultat des opérations sur titres de transaction	1 654 792	750 195
+ Plus value de cession sur titres de placement		
+ Reprise de provisions sur dépréciation des titres de placement	175	533
- Moins value de cession sur titres de placement		
- Dotations aux provisions sur dépréciation des titres de placement		299
Résultat des opérations sur titres de placement	175	234
+ Gains sur opérations de change virement	1 417 445	676 213
+ Gains sur opérations de change billets	58 513	58 068
- Pertes sur opérations de change virement	561 412	371 770
- Pertes sur opérations de change billets	29 017	29 779
Résultat des opérations de change	885 529	332 732
+ Gains sur les produits dérivés de taux d'intérêt	123 949	81 735
+ Gains sur les produits dérivés de cours de change		128 724
+ Gains sur les produits dérivés d'autres instruments	86 943	37 242
- Pertes sur les produits dérivés de taux d'intérêt	246 593	137 900
- Pertes sur les produits dérivés de cours de change	46 536	
- Pertes sur les produits dérivés d'autres instruments	27 641	35 426
Résultat des opérations sur les produits dérivés	-109 878	74 375

Produits sur titres de propriété au 30 juin 2024

(en milliers de dirhams)

CATÉGORIE DES TITRES	30/06/2024	30/06/2023
Titres de placement		
Titres de participation et emplois assimilés	1 690 626	1 981 446
TOTAL	1 690 626	1 981 446

Autres produits et charges au 30 juin 2024

(en milliers de dirhams)

AUTRES PRODUITS ET CHARGES BANCAIRES	30/06/2024	30/06/2023
Autres produits bancaires	3 502 790	2 343 493
Autres charges bancaires	1 942 493	2 016 021
TOTAL	1 560 297	327 472
PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION NON BANCAIRE	30/06/2024	30/06/2023
Produits d'exploitation non bancaire	41 173	43 196
Charges d'exploitation non bancaire		7 025
TOTAL	41 173	36 171
Dotations aux provisions et pertes sur créances irrécouvrables	2 301 922	1 438 791
Reprises de provisions et récupérations sur créances amorties	1 236 240	334 211
PRODUITS ET CHARGES NON COURANTS	30/06/2024	30/06/2023
Produits non courants	98 583	73 570
Charges non courantes	295 992	236 088

Passage du résultat net comptable au résultat net fiscal au 30 juin 2024

(en milliers de dirhams)

INTITULES	Montant	Montant
I - RÉSULTAT NET COMPTABLE	4 144 710	
. Bénéfice net	4 144 710	
. Perte nette		
II - RÉINTÉGRATIONS FISCALES	2 123 000	
1- Courantes	2 123 000	
- Impôt sur les sociétés	1 749 058	
- Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par les provisions	37 831	
- Dotations aux provisions pour risques généraux	150 000	
- Dotations pour pensions de retraite et obligations similaires	36 561	
- Charges exceptionnelles non déductibles	1 590	
- Contribution Sociale de Solidarité	145 960	
- Cadeaux personnalisés	2 000	
- Pénalités sur délais de paiement	123	
2- Non courantes		
III - DÉDUCTIONS FISCALES		1 724 827
1- Courantes		1 724 827
- Abattement 100 % sur les produits de participation		1 606 212
- Abattement 40 % sur les produits de participation		20 525
- Reprise pour pensions de retraite et obligations similaires		19 527
- Autres reprises de provisions		78 563
2- Non courantes		
TOTAL	6 267 710	1 724 827
IV - RÉSULTAT BRUT FISCAL		4 542 883
. Bénéfice brut si T1 > T2 (A)		4 542 883
. Déficit brut fiscal si T2 > T1 (B)		
V - REPORTS DEFICITAIRES IMPUTES (C) (1)		
. Exercice n-4		
. Exercice n-3		
. Exercice n-2		
. Exercice n-1		
VI - RESULTAT NET FISCAL		4 542 883
. Bénéfice net fiscal (A - C)		4 542 883
OU		
. Déficit net fiscal (B)		
VII - CUMUL DES AMORTISSEMENTS FISCALEMENT DIFFERES		
VIII - CUMUL DES DEFICITS FISCAUX RESTANT A REPORTER		
. Exercice n-4		
. Exercice n-3		
. Exercice n-2		
. Exercice n-1		
. Exercice n-1		

(1) Dans la limite du montant du bénéfice brut fiscal (A)

Détermination du résultat courant après impôts au 30 juin 2024

(en milliers de dirhams)

I DÉTERMINATION DU RÉSULTAT	MONTANT
Résultat courant d'après le compte de produits et charges	6 091 177
Réintégrations fiscales sur opérations courantes (+)	374 065
Déductions fiscales sur opérations courantes (-)	1 724 827
Résultat courant théoriquement imposable (=)	4 740 415
Impôt théorique sur résultat courant (-)	1 825 060
Résultat courant après impôts (=)	4 266 117
II INDICATIONS DU RÉGIME FISCAL ET DES AVANTAGES OCTROYÉS PAR LES CODES DES INVESTISSEMENTS OU PAR DES DISPOSITIONS LÉGALES SPÉCIFIQUES	

Détail de la taxe sur la valeur ajoutée au 30 juin 2024

(en milliers de dirhams)

NATURE	Solde au début de l'exercice	Opérations comptables de l'exercice	Déclarations TVA de l'exercice	Solde fin d'exercice
	1	2	3	(1+2-3=4)
A TVA collectée	165 932	851 000	894 488	122 444
B TVA à récupérer	305 476	262 594	297 505	270 565
Sur charges	68 397	207 078	229 269	46 206
Sur immobilisations	237 078	55 516	68 236	224 357
C TVA due ou crédit de TVA = (A-B)	-139 544	588 406	596 983	-148 121

Répartition du capital social au 30 juin 2024

(en milliers de dirhams)

Nom des principaux actionnaires ou associés	Adresse	Nombre de titres détenus		Part du capital détenue %
		Exercice précédent	Exercice actuel	
A- ACTIONNAIRES MAROCAINS				
* AL MADA	60, RUE D'ALGER , CAASBLANCA	100 135 387	100 135 387	46,5%
* OPCVM ET AUTRES DIVERS ACTIONNAIRES	*****	44 909 245	46 367 121	21,6%
* GROUPE MAMDA & MCMA	16 RUE ABOU INANE RABAT	10 457 212	10 457 212	4,9%
* RÉGIME COLLECTIF D'ALLOCATION ET DE RETRAITE	Hay Riad - B P 20 38 - Rabat Maroc	11 528 117	11 277 274	5,2%
* Wafa ASSURANCE	1 RUE ABDELMOUMEN CASA	13 602 015	13 602 015	6,3%
* CIMR	BD ABDELMOUMEN CASA	8 850 987	8 850 987	4,1%
* PERSONNEL DE LA BANQUE	*****	4 892 309	3 928 563	1,8%
* CAISSE MAROCAINE DE RETRAITE	AVENUE AL ARAAR, BP 2048, HAY RIAD, RABAT	5 635 314	5 442 027	2,5%
* RMA WATANIYA	83 AVENUE DES FAR CASA	2 049 664	1 999 664	0,9%
* CAISSE DE DÉPÔT ET DE GESTION	140 PLACE MY EL HASSAN RABAT	1 393 091	1 393 091	0,6%
* AXA ASSURANCES MAROC	120 AVENUE HASSAN II CASA	719 244	719 244	0,3%
B - ACTIONNAIRES ÉTRANGERS				
*SANTUSA HOLDING	AVND CANTABRIA S/N 28660 BOADILLA DEL MONTE MADRID ESPAGNE	10 968 254	10 968 254	5,1%
TOTAL		215 140 839	215 140 839	100%

Affectation des résultats intervenue au cours de l'exercice

au 30 juin 2024

(en milliers de dirhams)

	Montant		Montant
A- Origine des résultats affectés			
Report à nouveau	7 587 226	B- Affectation des résultats	
Résultats nets en instance d'affectation		Réserve légale	1 596 428
Résultat net de l'exercice	5 146 252	Dividendes	3 549 824
Prélèvement sur les bénéfices		Autres affectations	
Autres prélèvements		Report à nouveau	7 587 226
TOTAL A	12 733 478	TOTAL B	12 733 478

Réseau au 30 juin 2024

(En nombre)

RÉSEAU	30/06/2024	31/12/2023
Guichets permanents	928	928
Guichets périodiques		
Distributeurs automatiques de banque et guichets automatiques de banque	1 500	1 499
Succursales et agences en Europe	46	46
Bureaux de représentation Europe et Moyen Orient	7	6

Effectifs au 30 juin 2024

(En nombre)

EFFECTIFS	30/06/2024	31/12/2023
Effectifs rémunérés	8 284	8 051
Effectifs utilisés	8 284	8 051
Effectifs équivalent plein temps	8 284	8 051
Effectifs administratifs et techniques (équivalent plein temps)		
Effectifs affectés à des tâches bancaires (équivalent plein temps)		
Cadres (équivalent plein temps)	5 217	5 093
Employés (équivalent plein temps)	3 067	2 958
dont effectifs employés à l'étranger	60	57

Comptes de la clientèle au 30 juin 2024

(En nombre)

	30/06/2024	31/12/2023
Comptes courants	341 639	324 382
Comptes chèques des marocains résidant à l'étranger	1 007 591	978 108
Autres comptes chèques	4 264 330	3 974 452
Comptes d'affacturage	868	862
Comptes d'épargne	1 275 486	1 244 527
Comptes à terme	10 829	11 400
Bons de Caisse	2 735	2 727
Autres comptes de dépôts	3 088 051	2 912 603
TOTAL	9 991 529	9 449 061

**forvis
mazars**

FORVIS MAZARS

76, Bd Abdelmoumen
Résidence Koutoubia, 7ème étage
Casablanca, Maroc

**ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE SUR LA SITUATION INTERMEDIAIRE
DES COMPTES SOCIAUX AU 30 JUIN 2024**

En application des dispositions du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993, tel que modifié et complété, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire d'ATTIJARIWafa BANK comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et une sélection des états des informations complémentaires (ETIC) relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2024. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant KMAD 67.689.823 dont un bénéfice net de KMAD 4.144.710.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations de la période écoulée ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la banque arrêtés au 30 juin 2024, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 23 septembre 2024

Les Commissaires aux Comptes

FORVIS MAZARS

**forvis
mazars**
76 Bd Abdelmoumen, Koutoubia
7ème Etage, Casablanca
Tél: 0522 22 40 25 / 05 22 32 47 34
Fax: 05 22 22 40 78 / 47 59

Abdou Souleye DIOP
Associé

Deloitte.

Deloitte Audit

Bd Sidi Mohammed Benabdellah
Bâtiment C, Tour Ivoire 3, 3ème étage
La Marina - Casablanca

DELOITTE AUDIT

Deloitte Audit
Bd Sidi Mohammed Benabdellah
Bâtiment C, Tour Ivoire 3, La Marina
Casablanca
Tél: 0522 22 40 25 / 05 22 32 47 34
Fax: 05 22 22 40 78 / 47 59

Sakina BENSOUA KORACHI
Associée